Les contours de la cohésion sociale : l'état de la recherche au Canada

JANE JENSON

Étude des RCRPP n° F|03

ISBN 1-896703-32-1
© Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques, 1998

Disponible auprès de :
Renouf Publishing Co. Ltd.
5369, chemin Canotek
Ottawa (Ontario) K1J 9J3
Tél. : (613) 745-2665
Téléc. : (613) 745-7660
Page d'accueil : http://www.renoufbooks.com

Les résultats de cette étude demeurent l'entière responsabilité de l'auteure et, en tant que tels, n'ont pas reçu l'adhésion des organismes mentionnés à la fin de cet ouvrage.

Table des matières

Résumé **v**

Avant-propos **ix**

Remerciements **xi**

Introduction **1**

Partie I **Situer le concept de cohésion sociale** **3**
I(A) Qu'est-ce qu'on entend par cohésion sociale ? 4
I(B) Pourquoi maintenant ? Structures et idéologies 6
I(C) Délimiter les contours à l'échelle – cohésion sociale, pouvoir et démocratie 9

Partie II **Les contours de la cohésion sociale** **17**
II(A) Cinq dimensions de la cohésion sociale 17
II(B) Les contours de la cohésion sociale : une question d'échelle 19
II(C) Les contours de l'insertion : qu'est-ce que l'économie sociale ? 25
II(D) Les contours du capital social : qu'en est-il ? 30

Partie III **Délimiter les lacunes et les espaces** **33**
III(A) Qu'est-ce qui stimule la cohésion sociale ? 33
III(B) Un pays peut-il accumuler du capital social ? 38
III(C) La cohésion de quoi et pour qui ? 40
Conclusions : un concept de notre temps pour notre époque 42

Notes **47**

Références **51**

Sources de financement des RCRPP **55**

Résumé

Les préoccupations que soulève la cohésion sociale à l'heure actuelle figurent en tête de liste des priorités stratégiques de plusieurs organismes gouvernementaux et non gouvernementaux. Étant donné les multiples débats qui se déroulent simultanément, il n'est pas étonnant qu'il y ait si peu d'unanimité sur les définitions de ce concept et sur ses liens avec un ensemble de notions connexes. Il nous faut donc une carte pour tenter de s'y retrouver. Cette étude a pour objet principal de faire le point sur l'état de la question et d'indiquer l'orientation que les discussions pourraient prendre.

Le concept de cohésion sociale est souvent utilisé au Canada et à l'étranger lorsque les analystes considèrent les craintes et les incertitudes qui entourent la démarche à suivre en cette période remplie de défis. L'expression « cohésion sociale » est employée surtout pour décrire un processus et non pour évoquer une condition ou un état final. Elle est définie à la fois comme un sentiment d'appartenance et une volonté ou une capacité de vivre ensemble dans une certaine harmonie.

Dans la première partie de l'étude, l'auteure soutient que les préoccupations soulevées à propos de la cohésion sociale sont une résultante de l'époque actuelle. La mutation de paradigme en matière de politique économique et sociale inspirée par le néo-libéralisme a provoqué de graves tensions sociales et politiques (par exemple, une pauvreté croissante, une détérioration de l'état de santé de la population) et une perte de confiance dans les institutions publiques. Un accent de plus en plus prononcé sur les forces du marché et l'idéologie libérale classique a contribué à alimenter un vaste débat parmi ceux qui redoutent les coûts politiques, sociaux et économiques élevés que comporte le fait de laisser de côté la cohésion sociale. Ils se livrent à une réévaluation des responsabilités des principaux ensembles institutionnels – les secteurs public et privé et le tiers secteur – des démocraties libérales modernes.

La cohésion sociale n'est pas devenue un sujet de grand débat pour la première fois pendant la dernière décennie du XXe siècle. Dans la première partie de l'étude, l'auteure décrit le concept de cohésion sociale comme étant l'une des trois traditions

théoriques qui s'intéressent à la question de l'ordre social. Des sociologues et des politicologues comme Émile Durkheim dans la France du XIXe siècle et, par la suite, l'Américain Talcott Parsons pendant les années 40 et 50 se sont préoccupés de la question de la cohésion sociale. Ils subissaient alors la concurrence, comme ils le font encore aujourd'hui, des libéraux classiques et des théoriciens de la démocratie issus des écoles de la socio-démocratie, de la démocratie chrétienne et du libéralisme positif. Cette courte analyse a tout simplement pour but de rappeler au lecteur que tous les modèles théoriques ne considèrent pas la cohésion sociale – définie comme étant des valeurs partagées et un sentiment d'appartenance à la collectivité – comme la pierre angulaire de l'ordre social. D'autres traditions privilégient d'autres mécanismes, en mettant l'accent sur des processus institutionnels et des intérêts conflictuels plutôt que sur des valeurs.

Dans la deuxième partie de l'étude, l'auteure s'emploie à préciser le concept de cohésion sociale de deux façons. D'abord, elle le déconstruit en fonction de ses dimensions constitutives, à savoir :

appartenance / isolement
insertion / exclusion
participation / passivité
reconnaissance / rejet
légitimité / illégitimité.

Puis, elle présente un survol des écrits canadiens qui s'intéressent à au moins l'une de ces dimensions. Un processus de tri initial lui permet de découvrir des différences prononcées concernant le foyer d'attention des auteurs. Ceux qui mettent l'accent sur la collectivité locale se préoccupent souvent des individus – de leur santé ou de leur insertion économique et sociale – tandis que les auteurs des écrits axés sur l'ensemble de la société soulèvent souvent des questions portant sur les structures et les institutions. Par exemple, ils s'interrogent sur l'influence que la cohésion sociale exerce sur la performance économique. Ils évaluent aussi l'apport à la cohésion sociale des institutions capables de reconnaître et de satisfaire les revendications du droit à la différence et à promouvoir la citoyenneté à part entière, favorisant ainsi la cohésion sociale.

Un deuxième tri de la documentation disponible a permis de mettre en relief les usages différents de notions connexes qui sont souvent employées dans le cours des discussions portant sur la cohésion sociale. Il s'agit des notions d'« économie sociale » (et de la notion connexe de tiers secteur) et de « capital social ». L'auteure de l'étude décrit les diverses définitions et utilisations que l'on a faites de ces notions dans la documentation canadienne en tant que prélude à l'analyse subséquente présentée dans la troisième partie.

Dans cette troisième partie de l'étude, l'auteure décrit des lacunes et des domaines possibles de recherche. Elle soulève trois questions fondamentales, qui ressortent de l'exercice antérieur de défrichage :

1. Qu'est-ce qui stimule la cohésion sociale ?
2. Un pays peut-il accumuler du capital social ?
3. La cohésion de quoi et pour qui ?

La première question permet de diriger l'attention vers des formes de participation. Les écrits sur l'économie sociale se fondent sur la théorie selon laquelle l'amélioration d'une dimension de la cohésion sociale (l'insertion) est fonction de son jumelage avec une autre dimension (la participation au travail rémunéré). Les deux prises de concert permettront ensuite de générer des sentiments d'appartenance plus profonds et une citoyenneté à part entière. Selon une autre hypothèse, souvent avancée par ceux qui mettent l'accent sur le tiers secteur ou le secteur à but non lucratif, toute forme de participation est suffisante pour engendrer des sentiments d'appartenance; les niveaux de revenu ou même l'insertion ne sont pas des éléments déterminants.

Cette première question au sujet de ce qui favorise la cohésion sociale permet aussi de faire ressortir des lacunes qu'il faudra combler sur le plan de la recherche en ce qui concerne le rôle des institutions, notamment les institutions de l'État, en matière de gestion des diversités de valeurs entre les Canadiens. Certes, il est inévitable que des divergences de valeurs se manifestent dans une société moderne et pluraliste; celles-ci ne sont pas un problème en soi. Les études sur la cohésion sociale indiquent clairement que les problèmes surviennent lorsque les institutions, notamment celles du secteur public, ne réussissent pas à gérer les conflits qui entourent la reconnaissance, la légitimité des demandes et la citoyenneté, et ne parviennent pas à offrir un espace suffisant pour permettre la tenue d'un dialogue démocratique. Par conséquent, il faudra entreprendre des recherches pour mesurer l'apport de nos institutions à chacune des dimensions. Il faudra aussi effectuer des recherches pour déterminer les liens entre le bien-être économique et la cohésion sociale.

La deuxième question a trait au capital social. Il existe une lacune sérieuse sur le plan de l'analyse. La plupart des études du capital social, à cause de la définition employée pour cette notion (comme étant la résultante de contacts personnels), mettent l'accent sur les communautés locales. Il y a donc deux sous-questions qui nécessitent des recherches plus approfondies : Peut-on agréger le capital social ? La notion de capital social est-elle utile dans les discussions portant sur les identités, notamment les identités nationales ?

La troisième question permet de faire ressortir une lacune majeure en matière de recherche lorsqu'on se demande si le fait d'accorder trop d'attention à la cohésion sociale ne risque pas de nous inciter à mettre un bémol sur d'autres questions tout aussi importantes comme la justice sociale et l'équité des résultats. Il faudra entreprendre des recherches pour savoir si les processus visant à stimuler la cohésion sociale peuvent aussi promouvoir ou compromettre l'équité.

L'étude se termine en insistant sur le fait que la cohésion sociale a toujours été et demeure encore un concept controversé. Ceux qui l'utilisent ont tendance à percevoir l'ordre social comme la conséquence de valeurs plutôt que d'intérêts, de consensus plutôt que de conflit, et de pratiques sociales plutôt que d'intervention politique. D'autres interprétations ont peut-être été écartées à cause de l'enthousiasme suscité par la cohésion sociale mais elles demeurent des solutions de rechange dans le cadre des débats actuels. C'est pour cette raison que la troisième

partie de l’étude se termine par un appel à la prudence concernant le danger d’accepter avec trop d’enthousiasme un programme qui néglige de tenir compte de demandes répétées et légitimes en matière de justice sociale et de reconnaissance, notamment dans un pays multinational et moderne comme le Canada.

Avant-propos

Les Canadiens assistent à une transformation radicale de leur économie et de leur société, et ils ressentent les multiples secousses causées par les retombées de décisions prises dans des régions éloignées de l'Asie et de la Russie. Ces perturbations soulèvent beaucoup d'appréhension quant à l'aptitude des Canadiens à se serrer les coudes en tant que citoyens, au fait que le revenu des familles a tendance à se polariser et à la capacité des institutions canadiennes de s'adapter à ces changements. Ces préoccupations sont à l'origine d'une multitude de nouvelles études et de discussions publiques axées sur la cohésion sociale, le capital social, la société civile et les ressources communautaires.

Après la tenue d'une table ronde sur les Perspectives de la cohésion sociale en décembre 1997, Jane Jenson, professeure de science politique à l'Université de Montréal, a accepté de rédiger un texte visant à donner un aperçu des travaux récents réalisés dans ce domaine et à proposer ensuite un programme de recherche à l'intention de ceux qui veulent rendre les notions fondamentales plus opérationnelles. Dans son exposé, l'auteure parvient à se frayer un chemin parmi les diverses écoles de pensées et elle clarifie les fondations analytiques plus profondes du débat. Elle ouvre aussi de nouvelles voies pour les RCRPP et d'autres chercheurs.

Je tiens à remercier Jane Jenson, et son adjoint de recherche Denis Saint-Germain, pour un apport bien senti à nos réflexions sur ces questions. Je désire aussi remercier Pauline O'Connor, qui a rédigé le document de base pour la table ronde (disponible sur demande ou à partir du site www.cprn.com), Suzanne Peters, directrice du Réseau de la famille, ainsi que le Comité consultatif virtuel, qui nous a fourni des conseils utiles depuis le lancement du projet. Nous avons tous apprécié l'apport des bailleurs de fonds à la réalisation du projet : l'Initiative de recherche sur le secteur à but non lucratif de la Fondation Kahanoff, le ministère de la Justice Canada et Patrimoine canadien.

Les efforts combinés des auteurs, des conseillers et des bailleurs de fonds ont permis de débroussailler le terrain, ce qui aidera les lecteurs dans divers milieux à

concentrer leur énergie sur des types de questions qui éclaireront le débat public sur la façon dont les Canadiens et leurs institutions s'adaptent à ces transformations incessantes.

Judith Maxwell
Octobre 1998

Remerciements

Cette étude n'aurait pas pu être rédigée sans le précieux apport de Denis Saint-Martin. Je désire donc le remercier et exprimer aussi ma gratitude à Suzanne Peters, directrice du Réseau de la famille. Ils m'ont tous deux fourni un encadrement intellectuel pendant toute la durée de l'étude, en plus de m'offrir, au besoin, des moments de détente entrecoupés de beaucoup de rires.

Les contours de la cohésion sociale : l'état de la recherche au Canada

Introduction

Les temps nouveaux que nous traversons sont parfois tumultueux et remplis d'exaltation et d'espoir. Les forces de ce que nous appelons la mondialisation se sont traduites par de nouvelles possibilités de bien-être économique pour plusieurs personnes, sociétés et pays. Mais, pour nombre d'autres personnes, il s'est agi d'une époque glaciale, accompagnée d'hypothermie plutôt que de l'effet régénérateur d'une douche froide, pour reprendre la distinction faite par Judith Maxwell (1996, p. 5). La crainte et l'incertitude sont l'une des conséquences de cette hypothermie. Les gens se sentent pris au piège des compressions d'effectifs dans le monde des affaires, du chômage chronique et de la dégradation du tissu social. Ils s'inquiètent de l'avenir de leurs enfants et du leur. Ils ne rejettent pas entièrement sur eux-mêmes la responsabilité de l'incertitude croissante et du sentiment de danger. Certes, ils acceptent leurs propres responsabilités mais ils réalisent aussi que personne ou qu'aucune famille ne peut vivre en vase clos. Les Canadiens comprennent que les communautés et les pays sont plus qu'un simple regroupement de personnes. Ces collectivités ont une vie qui leur est propre et les citoyens s'inquiètent aussi de leur avenir.

Lorsque les gens analysent leurs préoccupations, ils attribuent une partie de la responsabilité aux gouvernements, passés et actuels, pour ne pas les avoir protégés suffisamment des vents du changement économique et des dangers à caractère social et politique qui menacent l'avenir du pays. Bien sûr, ils ne supposent pas que les gouvernements peuvent à eux seuls offrir cette protection. Ils s'attendent que des mesures à caractère privé et concerté fassent aussi partie de la stratégie d'ensemble. Néanmoins, plusieurs études ont permis de faire ressortir la conviction selon laquelle les Canadiens estiment que leurs gouvernements *devraient servir* d'instrument pour atteindre des objectifs collectifs et assurer l'avenir du Canada. Ils demeurent optimistes au sujet des actions démocratiques (Peters, 1995, p. v) et ils s'en remettent aux politiques gouvernementales pour atténuer les coûts sociaux des mutations rapides et pour stimuler les possibilités d'avancement social.

Ceci dit, toutes les occasions de dialogue avec les Canadiens, qu'il s'agisse de conversations pendant des joutes de hockey, de participation à des audiences publiques ou de réponses à des sondages d'opinion publique, révèlent qu'il y a peu d'unanimité sur l'origine des problèmes. Ils ne s'entendent pas non plus sur la façon de faire face aux craintes et aux incertitudes que l'avenir leur inspire. À vrai dire, aussitôt que des choix sont proposés, les divergences sur le plan des priorités deviennent manifestes. On relève aussi des constatations inquiétantes selon lesquelles de multiples divergences socio-économiques – ce que les Associés de recherche Ekos inc. qualifient de divisions des classes – sur le plan des valeurs s'accentuent tandis que, dans certains segments de la population, « l'insécurité culturelle et la nostalgie inspirée par le Canada

d'autrefois ont pour effet de réduire la tolérance et la compassion » (1995, p. 17)[1]. Nos campagnes référendaires et des élections récentes ne sont que les moments les plus visibles au cours desquels les discussions démocratiques au sujet de ce que le Canada devrait ressembler à l'avenir ont provoqué des débats politiques qui souffrent d'un certain manque de civilité.

La communauté des analystes de politiques a eu comme réaction de décrire ces tendances en matière de craintes, de division et d'hostilité, ainsi que les modèles qui les sous-tendent, comme des indices d'une diminution de la *cohésion sociale*. Le fait d'envisager la cohésion sociale dans cette optique ne permet pas de déterminer ce qu'est la cohésion sociale ni d'indiquer pourquoi elle pourrait être considérée comme un bien. Il faut apporter beaucoup de clarification avant de pouvoir tirer des conclusions au sujet de la signification de la cohésion sociale et de son apport au bien collectif.

Donc, notre étude a pour objet principal d'apporter ces précisions. La stratégie visant à mettre de l'ordre dans la discussion est la suivante. Après avoir donné une définition préliminaire de ce concept, nous tenterons, dans la première partie de l'étude, de placer dans leur contexte les discussions des années 90 portant sur la cohésion sociale en procédant à un tracé de ses contours et en la plaçant dans son contexte historique et actuel. Dans la deuxième partie, nous présenterons un aperçu des discussions actuelles de la cohésion sociale en déconstruisant ce concept en fonction des cinq dimensions qui sont évoquées par ceux qui l'utilisent le plus souvent. Nous l'approfondirons ensuite en établissant des liens entre la cohésion sociale et un éventail d'autres notions différentes mais étroitement reliées qui sont souvent utilisées de concert avec la cohésion sociale ou comme des substituts à ce concept. Enfin, nous présenterons, dans la dernière section, une perspective sur la voie à suivre en déterminant certaines lacunes au niveau de la recherche et en précisant les questions qui se dégagent de ce tour d'horizon.

Partie I

Situer le concept de cohésion sociale

Les réseaux internationaux ont récemment adopté avec enthousiasme le concept de cohésion sociale parce qu'il leur offre un moyen d'examiner les interdépendances entre la restructuration économique, le changement social et l'intervention politique. Au Canada, le ministère du Patrimoine canadien a placé la cohésion sociale au centre de son ouvrage publié en 1996 sous le titre *Identité, culture et valeurs canadiennes : construire une société cohésive*. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a souligné la nécessité d'assurer un équilibre entre l'attention accordée à la restructuration économique et celle prêtée à la cohésion sociale, de façon à appuyer cette même restructuration. Les programmes de développement régional de l'Union européenne mettent l'accent sur la création d'une cohésion économique et sociale. Le gouvernement néerlandais a invité les sociologues et les politicologues à concevoir des projets de recherche visant à donner suite à ses craintes que la cohésion sociale soit en déclin aux Pays-Bas.

Dans le cadre de ces échanges, l'accent porte souvent sur un mouvement de « détérioration ». D'une façon générale, le concept de cohésion sociale prend pour acquis qu'il y a certaines conditions et certains processus structurels qui caractérisent un bon fonctionnement de la société et qu'à l'heure actuelle, ces conditions n'existent désormais peut-être plus. Si nous examinons, pour l'instant, la définition de la cohésion sociale retenue par Judith Maxwell, la dimension sociétale de l'analyse en ressort clairement (1996, p. 13) :

> La cohésion sociale se construit sur les valeurs partagées et un discours commun, la réduction des écarts de richesse et de revenu. De façon générale, les gens doivent avoir l'impression qu'ils participent à une entreprise commune, qu'ils ont les mêmes défis à relever et qu'ils font partie de la même collectivité.

Lorsque ces conditions économiques, politiques et sociales ne sont pas satisfaites ou que ces processus ne fonctionnent pas, les citoyens, les associations et les gouvernements commencent à croire que « la situation se détériore » et que « rien ne va plus ».

Il importe de reconnaître d'où proviennent les échanges concernant la cohésion sociale. Ils se déroulent parmi ceux qui perçoivent un certain manque[2]. Il s'agit de la terminologie utilisée par ceux qui estiment que les choses ne tournent pas rond. À bien des égards, donc, il s'agit d'un concept critique. On ne veut toutefois pas dire par là que le concept de cohésion sociale implique une orientation du changement, la substance du changement ou le degré d'importance du changement qui permettrait d'« améliorer les choses ». Le concept peut être évoqué par ceux qui réclament « un retour au passé » ou il peut représenter un appel en faveur d'une réforme avant-gardiste. La profondeur de l'ambiguïté rend essentielle la nécessité de délimiter les contours de ce concept.

Néanmoins, il existe une corrélation entre l'emploi du concept de cohésion sociale et la notion selon laquelle le moment actuel de l'histoire en est un de défis suscités par des changements technologiques, économiques et sociaux (Patrimoine canadien, 1995). Il s'agit manifestement de l'optique retenue par le Sous-comité de recherche sur les politiques en matière de cohésion sociale du gouvernement fédéral. Son rapport met en relief une gamme de tendances récentes, qui ont pour effet de transformer les économies et les sociétés de nombreux pays, notamment celles des démocraties libérales économiquement avancées, un groupe dont le Canada fait partie :

> La cohésion des sociétés subit l'influence de la mondialisation ainsi que des pressions technologiques et démographiques, dont nous commençons tout juste à comprendre les répercussions. Le défi que devront relever le Canada et d'autres sociétés consistera à déterminer les occasions offertes par ces changements de même qu'à reconnaître et à élaborer des stratégies pour la prise en compte de leurs conséquences négatives possibles. (Sous-comité de recherche sur les politiques en matière de cohésion sociale, 1997)

Cette optique a incité le sous-comité à chercher les liens qui existent entre ce qu'il appelle les « lignes de faille » de la diversité et la polarisation, y compris la polarisation économique, et la cohésion sociale.

À l'instar de tout autre défi, celui-ci comporte des occasions et des dangers – la douche froide stimulante pour certains dont parle Judith Maxwell (une expérience positive) et l'hypothermie pour d'autres (une expérience nettement négative). Le fait que les occasions ne seront accessibles qu'à ceux capables de les identifier et de les saisir représente le message important qui se dégage d'une publication récente du Club de Rome : « Le niveau de cohésion sociale dans nos sociétés est le défi crucial que comporte un programme orienté vers l'avenir ». (Berger, 1998, p. ix)

En dépit des débats animés que la cohésion sociale suscite dans plusieurs milieux, les efforts déployés pour définir ce concept sont curieusement limités. Un survol des écrits sur le sujet révèle immédiatement qu'il n'y a aucun consensus à propos de la cohésion sociale ou de ses liens avec tout un ensemble de notions souvent utilisées lorsqu'il en est question[3]. Par conséquent, nous donnons un aperçu dans la prochaine sous-partie de la façon dont ce concept a été utilisé dans un nombre choisi de textes, afin de pouvoir tirer certaines conclusions sur sa signification.

I(A) Qu'est-ce qu'on entend par cohésion sociale ?

La stratégie utilisée ci-dessous pour déterminer les limites définitionnelles du concept de cohésion sociale consiste à examiner quatre textes représentatifs. Deux ont une dimension nationale et proviennent de bureaux de recherche gouvernementaux, l'un est canadien et l'autre, français. Le troisième est un rapport d'un organisme international, l'OCDE, dont le Canada est membre et dont le secrétaire général est Canadien. Le quatrième est une publication de 1998 du Club de Rome, une association internationale.

Le sous-comité fédéral de recherche sur la cohésion sociale offre en fait l'une des rares définitions explicites de ce concept (voir l'encadré 1). Après avoir considéré diverses solutions de rechange, il a finalement convenu de définir la cohésion sociale comme « un processus permanent qui consiste à établir des valeurs communes et des objectifs communs et à offrir l'égalité des chances au Canada, en se fondant sur un idéal de confiance, d'espoir et de réciprocité parmi tous les Canadiens ».

En France, un groupe d'étude du Commissariat général du Plan a adopté une stratégie semblable à celle du sous-comité fédéral et il a poursuivi des travaux pour déboucher sur une définition. La cohésion sociale n'est pas une condition. Au contraire, « la cohésion sociale est bien l'ensemble des processus sociaux qui contribuent à ce que les individus aient le sentiment d'appartenir à une même

Encadré 1

Qu'est-ce qu'on entend par cohésion sociale ?

Pour le Sous-comité de recherche sur les politiques en matière cohésion sociale du gouvernement canadien :

> La cohésion sociale est « un processus permanent qui consiste à établir des valeurs communes et des objectifs communs et à offrir l'égalité des chances au Canada, en se fondant sur un idéal de confiance, d'espoir et de réciprocité parmi tous les Canadiens ».

Pour le groupe d'étude du Commissariat général du Plan du gouvernement français :

> La cohésion sociale est « l'ensemble des processus sociaux qui contribuent à ce que les individus aient le sentiment d'appartenir à une même communauté et se sentent reconnus comme appartenant à cette communauté ».

La cohésion sociale :

- un processus;
- une définition de qui fait partie de la collectivité;
- des valeurs communes.

communauté et se sentent reconnus comme appartenant à cette communauté » (Plan, 1997, p. 16).

De tels efforts consacrés à la définition du concept sont toutefois rares. Il est beaucoup plus fréquent d'utiliser l'expression au lieu de la définir, de la traiter comme si « elle allait de soi »[4]. Par exemple, même s'il a annoncé que la cohésion sociale est le défi du millénaire et que les sociétés doivent la promouvoir « en tant que fondement du développement économique et de la sensibilité écologique », le Club de Rome ne donne pas de définition du concept dans sa publication.

Néanmoins, nous pouvons interpréter son contenu en soulignant que la cohésion sociale est habituellement mentionnée lorsqu'une série de problèmes est évoquée. Plus précisément, il y a généralement un ensemble de dangers appréhendés. Ces préoccupations ont incité l'OCDE à organiser un colloque en décembre 1996, présidé par Donald J. Johnston, sous le thème de la « cohésion sociale à l'ère de la mondialisation ». Dans le rapport final, les auteurs ne donnent aucune définition de la cohésion sociale, mais ils décrivent les perturbations économiques, sociales et technologiques liées aux forces du marché, en précisant qu'elles sont engendrées par la mondialisation et les politiques d'ajustement structurel qui ont contribué à créer tant une flexibilité propice à la croissance économique que des tensions croissantes sur le tissu social au sein des pays membres de l'OCDE. Le lien que les auteurs font avec la cohésion sociale réside dans leur conviction selon laquelle « on peut, sans grand risque de se tromper, partir de l'idée que la plupart des individus préfèrent un monde où ils peuvent vivre dans la stabilité, la continuité, la prévisibilité et l'accès au bien-être matériel. Les sociétés qui présentent ces caractéristiques suscitent plus facilement la participation et l'adhésion qui sont la trame de la cohésion » (OCDE, 1997, p. 7).

Le groupe d'étude du Plan a aussi fourni un historique du concept, afin d'expliquer les raisons pour lesquelles il suscite tant d'intérêt. À la fin des années 80, ce nouveau concept avait remplacé une notion antérieure, celle de l'« insertion ». L'impression d'une menace à la cohésion sociale a fait suite à la réalisation non seulement que les problèmes de l'exclusion et de la pauvreté existaient, mais aussi qu'*aucune solution toute faite n'était disponible*[5] :

> Le premier concept [insertion] marquait une volonté et une détermination, traduisait en quelque sorte une certitude : grâce à des actions bien conçues, on peut préparer chacun à trouver une place dans la société. Le second [cohésion sociale] manifeste aujourd'hui une interrogation, un effroi. Qu'est-ce qui fait que nous ne sommes plus capables, comme hier, de vivre ensemble, en accord avec nos valeurs communes ? Comment réinventer, pour demain, ce vivre ensemble ? (Plan, 1997, p. 13)

Il y a des références à des notions semblables dans les quatre textes : la crainte d'une détérioration, l'instabilité et, d'une façon plus générale, une absence de certitude sur la façon de procéder en cette période remplie de défis. Dans ces quatre documents, l'expression « cohésion sociale » est

utilisée pour décrire un processus plus qu'une condition ou un état final. Ils conviennent tous que la cohésion sociale fait appel à un sentiment d'appartenance et à une volonté ou à une capacité de vivre ensemble dans une certaine harmonie. Enfin, ils recommandent d'aller au delà des catégorisations dépassées ou déjà abandonnées, sans pour autant écarter les meilleurs éléments du passé. Comme le Club de Rome l'a énoncé succinctement, « il serait futile de considérer une stratégie de retour en arrière comme un choix raisonnable en tout état de cause. La solution au problème ne peut pas se trouver dans le rétablissement des valeurs en apparence perdues du passé » (Berger, 1998, p. xv). Ceci dit, on peut quand même se demander ce que la cohésion sociale est appelée à remplacer. Il est manifeste que les définitions énoncées plus haut considèrent l'égalité comme une valeur parmi plusieurs autres et la version envisagée est la conception libérale d'égalité des chances. Elles signalent clairement une tendance vers l'abandon des efforts visant à assurer la justice sociale par l'intermédiaire de la promotion active de l'équité des résultats. Dans la prochaine sous-partie, nous soutiendrons que les préoccupations soulevées par la cohésion sociale sont le fruit de notre époque, qui témoigne d'un ajustement aux mutations des paradigmes économiques et politiques.

I(B) Pourquoi maintenant ? Structures et idéologies

L'attention accordée à la cohésion sociale est une réaction à certaines stratégies d'adaptation aux conditions de la concurrence internationale et de la restructuration économiques qui se sont manifestées dans les années 80 et 90. On considère maintenant que la mutation des paradigmes et leur nouvelle orientation inspirée par le néo-libéralisme ont provoqué des tensions structurelles dans le domaine social et politique. Dans sa propre autocritique, l'OCDE indique, avec une franchise qui pourrait sembler étonnante, que l'Organisation et les gouvernements des pays membres se partagent la responsabilité pour la mise à l'ordre du jour de la cohésion sociale.

> Depuis plus d'une décennie, les Membres de l'OCDE mettent en oeuvre tout un ensemble de mesures économiques visant à favoriser la stabilisation macro-économique, l'ajustement structurel et la mondialisation de la production et de la distribution. Bien que ces mesures soient généralement parvenues à soutenir la croissance économique, faire reculer l'inflation et réduire les déséquilibres de la balance courante, diverses pressions s'exercent aujourd'hui sur un grand nombre de gouvernements pour qu'ils prennent la mesure des conséquences sociales à plus long terme, dont les prémices sont déjà perceptibles. Ces pressions tiennent en partie à un désenchantement politique de plus en plus vif, résultat d'une polarisation croissante des revenus, de la persistance de niveaux élevés de chômage et d'une exclusion sociale de plus en plus répandue, ces phénomènes se manifestant de diverses manières en Amérique du Nord, en Europe et dans la zone Pacifique de l'OCDE. Ce malaise gagne de plus en plus la société et menace à a fois le mouvement de flexibilisation de l'économie et les mesures favorisant la concurrence, la mondialisation et l'innovation technologique. (OCDE, 1997, Avant-propos)

Il y a vraiment lieu de s'inquiéter. Une analyse attentive des données nationales et internationales indique que plusieurs tendances s'orientent dans la « mauvaise direction ». Elles font état (bien que pas nécessairement toutes ces tendances dans tous les pays) d'une hausse des taux d'inégalité du revenu et de sans-abri, de criminalité urbaine et d'autres formes d'infraction, de taux de chômage irréductiblement élevés chez les jeunes, d'une dépendance intergénérationnelle à l'égard de l'aide sociale, d'une montée du taux de pauvreté infantile et d'une glissade inquiétante de certains indicateurs fondamentaux de l'état de santé de la population. Ces tendances vers une répartition inégale du revenu et du bien-être persistent même lorsque la croissance économique et la création de richesse sont sur le bon chemin. [Les spécialistes des sondages constatent que le sentiment d'insécurité est élevé parmi la population, même là où les taux de criminalité sont à la baisse.]

Par conséquent, un nombre croissant d'analystes sont en voie de réévaluer à l'heure actuelle les perspectives fondamentales sur les mesures à prendre

pour stimuler le développement économique et sur ce qui constitue une « réussite » économique. Un large débat se déroule actuellement concernant la dépendance de la croissance économique à l'égard d'investissements dans le social, au lieu de considérer les programmes sociaux tout simplement comme étant à la merci de la croissance économique[6]. Des études sont maintenant parvenues à mettre au jour des données internationales qui démontrent l'existence d'une corrélation positive entre des mesures de bien-être économique et sociale et une répartition équitable du revenu ainsi que les répercussions économiques négatives des inégalités sociales (pour un survol de la documentation disponible, voir Osberg, 1995; pour un aperçu plus récent, voir Novick, 1997; pour une analyse des études sur la sécurité humaine, voir Homer-Dixon, 1994, et Lonergan, 1996). Des préoccupations et des échanges axés sur la santé de la population sont devenus de plus en plus répandus (Hayes et Dunn, 1998, en donnent un excellent aperçu). Des analyses de l'équité entre les générations se sont aussi amorcées (Helliwell, 1998; Osberg, 1998). En d'autres termes, la question du développement économique comprend maintenant les divers aspects de la politique sociale.

Comme la citation de l'OCDE l'indique, il y a un côté politique dans l'équation. La désillusion à l'égard de la politique et des politiciens, notamment ceux dont les politiques sont blâmées pour les effets sociaux négatifs de la restructuration, est à la hausse. Les sondeurs de l'opinion publique constatent que le sentiment d'insécurité de la population est élevé, même là où les taux de criminalité sont à la baisse. Les enquêtes d'opinion publique ainsi que le comportement politique font état de signes inquiétants de fureur (Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, 1991). Les citoyens sont moins enclins à s'en remettre aux élites politiques; le référendum sur l'accord de Charlottetown en est un exemple frappant (Pal et Seidle, 1993). Par ailleurs, ils souhaitent ardemment une participation plus active à la démocratie (Les Associés de recherche Ekos, 1995, p. 20; Peters, 1995, p. 12). Il existe aussi une crainte bien fondée selon laquelle l'absence de réponse à ces aspirations incitera un plus grand nombre de citoyens à joindre les rangs de mouvements dirigés par des populistes radicaux, avec leurs vues manichéennes de l'univers, et de sectes religieuses, qui ont déjà conquis la droite à certains endroits. Leur politique en est souvent une d'intolérance et d'exclusion (Segal, 1997). La campagne électorale fédérale de 1997 et le manque de civilité de ses débats politiques indiquent que le Canada n'est pas à l'abri de ce genre de politique[7].

Tous ces indices menaçants sur l'état des structures économiques, sociales et politiques nous incitent à soulever des questions fondamentales au sujet des moyens d'encourager l'instauration de sociétés démocratiques et tolérantes, et de favoriser ainsi le déroulement d'un dialogue au sujet de la cohésion sociale. Au moment où les gens tentent de lancer un tel dialogue, ils constatent toutefois qu'ils font aussi face à un raz de marée **idéologique**.

Le néo-libéralisme – dont le néo-conservatisme constitue une sous-catégorie – propose une vision de l'action collective et du rôle de l'État radicalement différente de celle qui a caractérisé le consensus postérieur à 1945. Ses critiques acerbes ont contribué à ébranler la foi dans les mesures de politiques qui étaient populaires pendant les premières décennies de l'après-guerre. Comme Hugh Segal (1997, p. 41) l'a souligné :

> Il s'agit d'une partie intégrante de l'extrémisme et de la malhonnêteté de l'idéologie néo-conservatrice et néo-libérale des années 90 que d'affaiblir le consensus de la période de reconstruction de l'après-guerre qui s'étendait de façon générale au delà de la discipline de parti dans les régimes démocratiques et qui témoignait d'une volonté collective et individuelle d'édifier des sociétés dotées d'aptitudes bien supérieures à celles qu'avaient les collectivités pendant les années de la Dépression, laquelle allait être en partie responsable du déclenchement de la Deuxième Guerre mondiale. Les néo-conservateurs ont tout simplement décider d'associer ces tendances aux excès de la prodigalité libérale[8].

Le néo-libéralisme privilégie le marché pour assurer la répartition des ressources et des pouvoirs,

il préconise de limiter le rôle de l'État et il met l'accent sur la liberté individuelle (et familiale) comme valeur fondamentale. Mais, en dépit des plaidoyers en faveur de la prépondérance du marché – comme la baronne Thatcher l'a déjà signalé, « il n'y a rien de tel que la société » –, plusieurs néo-conservateurs ont beaucoup à dire au sujet de la « société civile » (ils veulent dire par là les associations bénévoles). Ils reconnaissent que les inégalités sociales et la polarisation sont des phénomènes déplorables – bien qu'ils les qualifieraient de nécessaires – qui sont dictés par la concurrence internationale. Puisqu'ils considèrent que des mesures démocratiques et l'intervention de l'État ne sont pas des moyens indiqués pour solutionner de tels problèmes, le secteur bénévole ne peut être que le *seul* intermédiaire légitime pour atteindre des objectifs collectifs.

Ce secteur émerge soudainement comme la planche de salut. Madame Thatcher a donc déclaré aussi : « J'estime que le mouvement bénévole figure au coeur de toutes nos mesures d'aide sociale » (citation tirée de Hall, 1997, p. 18). Les néo-conservateurs « font aussi état de leur volonté de minimiser, voire même d'éliminer, la prestation d'aide sociale par le secteur public, en vantant ce qu'ils perçoivent comme la supériorité morale et le caractère moins onéreux des activités bénévoles et charitables » (Browne, 1996, p. 2-3). La sociologue politique Theda Skocpol, de l'Université Harvard, a décrit une tendance semblable aux États-Unis, où la droite s'emploie à écarter l'État en vantant la société civile[9].

Il ne s'est pas écoulé beaucoup de temps avant que le secteur bénévole ne commence à se plaindre de toute cette nouvelle attention dont il faisait l'objet. On fait appel à la société civile pour s'attaquer à la notion même de société civile. D'abord, les compressions gouvernementales et le délestage des responsabilités pour les confier au secteur bénévole ont pour effet de générer chez celui-ci des tensions nouvelles et pas toujours positives (Hirshhorn, 1997, p. 1). Le secteur est obligé de se transformer, souvent en s'inspirant des principes de marché et du « nouveau gestionnariat »; les organismes à but non lucratif se voient tenus de se comporter de plus en plus comme une entreprise ordinaire, en mettant l'accent sur les résultats financiers au lieu de privilégier des projets sociaux ou d'autres éléments de leur mission. Deuxièmement, au moment même où les gouvernements confient au secteur bénévole la tâche de les remplacer, ils effectuent d'énormes coupures dans le financement accordé à ce secteur, dans le cadre de l'assaut dirigé contre les groupes d'intérêts dits spéciaux et les lobbies (Phillips, 1991). L'étude d'André Picard, subventionnée par la Fondation Atkinson, a permis de faire ressortir, à partir d'une multiplicité d'études de cas, les coûts véritables d'une absence de vision cohérente et de malentendus au sujet des réalités du secteur bénévole. « La première victime des coupures aveugles a été l'infrastructure vouée à la compassion. Les banques d'alimentation se voient incapables d'acquérir les véhicules qui leur permettraient d'aller ramasser les dons d'aliments; les hôpitaux procèdent à la mise à pied de leurs coordonnateurs des bénévoles », de sorte que les bénévoles ne savent désormais plus à quels types de tâches ils devraient se livrer (*Toronto Star*, le 15 novembre 1997, p. A-25).

Cette absence de réflexion rationnelle sur la société civile a déclenché des réactions. Par exemple, la Fondation Kahanoff a utilisé son budget de recherche pour en apprendre davantage sur le secteur bénévole. Par ailleurs, des spécialistes des sciences sociales sont retournés à l'historique de la période postérieure à 1945 pour se convaincre qu'une relation symbiotique et non une séparation en des sphères distinctes a caractérisé les liens entre le secteur bénévole et le secteur public, même à l'apogée du keynésianisme. Ils ont écarté comme une fausse dichotomie la notion selon laquelle un État interventionniste et un secteur bénévole en bonne santé se concurrençaient. De telles études ont été effectuées au Canada (Browne, 1996; Picard, 1997), aux États-Unis (Sirianni et Friedland attribuent au programme d'action communautaire de l'administration Johnson le mérite d'avoir stimulé l'instauration de nouvelles formes d'intervention civique – d'après une citation provenant de Harriss et de Renzio, 1997, p. 925) ou au Royaume-Uni

(Peter Hall, 1997, a documenté avec précision le rôle joué par le gouvernement britannique pour soutenir le capital social du secteur bénévole par le biais de subventions directes et il a affirmé que c'était l'une des raisons pour lesquelles la baisse du capital social, observée aux États-Unis, ne s'est pas produite en Grande-Bretagne).

Dans l'ensemble donc, un correctif à l'idéologie du néo-libéralisme est en voie de prendre forme à la lumière des échanges sur la cohésion sociale qui se poursuivent ici et ailleurs. Beaucoup d'efforts ont aussi été déployés pour identifier une autre relation entre les États, les marchés et les communautés. Les coûts sociaux de s'en remettre aux forces du marché pour un nombre aussi élevé de décisions ont suscité une recherche intensive – dans le secteur privé comme dans le secteur public, du côté de la droite politique comme de la gauche, au Canada comme à l'étranger – pour trouver des solutions innovatrices au nombre croissant de problèmes politiques et sociaux. C'est dans ce contexte que se situent les nombreux débats portant sur la cohésion sociale. Ils se déroulent chez ceux qui redoutent les coûts politiques, sociaux et économiques élevés que comporte le fait de ne pas tenir compte de la cohésion sociale. Ils s'emploient à éviter de tels dangers en réévaluant les responsabilités des principaux ensemble institutionnels – les secteurs public et privé et le tiers secteur – de nos démocraties libérales modernes.

I(C) Délimiter les contours à l'échelle – cohésion sociale, pouvoir et démocratie

Ce n'est pas la première fois que des perturbations économiques et sociales et des problèmes d'ajustement structurel se sont accompagnés d'un intérêt accordé à la cohésion sociale. Dans les faits :

> Cohésion et conflit sont des sous-catégories de l'un des débats les plus significatifs en sociologie (et à vrai dire en philosophie), à savoir celui de l'*ordre social*. La question fondamentale est la suivante : en raison de la concurrence incessante entre les êtres humains pour obtenir des ressources rares, qu'est-ce qui permet aux gens de vivre ensemble paisiblement dans une société civile ? (Cope et coll., 1995, p. 39)[10]

En d'autres termes, il s'agit de la même question qui a préoccupé les philosophes du contrat social, notamment Thomas Hobbes, au XVIIe siècle, et plusieurs autres depuis.

À compter du XIXe siècle, à chaque période de changement social rapide au cours de laquelle la diversité a menacé de submerger l'homogénéité des perceptions et que la restructuration a mis en péril les compromis politiques passés (et les politiques et les programmes qui les accompagnaient), des universitaires et des décideurs se sont engagés dans des discussions explicites de la cohésion sociale. Pendant ces périodes, des programmes d'action visant à promouvoir la cohésion sociale ont commencé à rivaliser avec d'autres propositions axées sur le maintien de l'ordre social. Notre époque n'est donc pas la première au cours de laquelle le libéralisme de marché classique a fait l'objet de critiques sur la façon dont il conçoit théoriquement la création de l'ordre social. Ce n'est pas non plus la première fois que l'attention accordée à la cohésion sociale a contribué à reclasser les priorités publiques, en les éloignant de la recherche de la justice sociale et en atténuant l'attention accordée à des valeurs comme l'égalité.

L'espace et le temps dont nous disposons ne nous permettent que de survoler rapidement deux thèmes qui entourent ces débats de longue date. Ils méritent toutefois notre attention parce qu'ils ont refait surface dans les discussions actuelles axées sur la cohésion sociale. Le premier est la perception de ce qui constitue le lien social et les unités sociales; le deuxième est le traitement des conflits.

La cohésion fut le concept central de l'un des « pères » de la sociologie, Émile Durkheim (voir l'encadré 2). Il est généralement reconnu comme le premier à avoir popularisé ce concept[11]. Ses écrits remontent à la fin du XIXe siècle, dans une Europe qui avait été secouée pendant plusieurs décennies par un rythme rapide de changement social lié à

Encadré 2

Principaux sociologues et politicologues qui ont participé aux débats sur la cohésion sociale

Alexis de Tocqueville
Français – 1805-1859

Oeuvres principales :
De la démocratie en Amérique (1835-1840)
L'ancien régime et la révolution (1846)

Émile Durkheim
Français – 1858-1917

Oeuvres principales :
La division du travail social (1893)
Le suicide (1897)

Talcott Parsons
Américain – 1902-1979

Oeuvres principales :
The Structure of Social Action (1937)
Towards a General Theory of Action (en collaboration avec E. Shils, 1951)

l'industrialisation, l'urbanisation, une immigration rapide et des migrations de population sur tout le vieux continent, et l'évolution des rôles sociaux (y compris le rapport hommes-femmes), et ainsi de suite[12]. Durkheim a identifié dans la division du travail complexe (c'est-à-dire, la diversité) de la modernité les racines de l'interdépendance, à partir desquelles des attentes et des principes partagés pouvaient être stimulés par des institutions bien rodées comme des marchés et le droit.

La notion d'interdépendance de Durkheim relevait d'une catégorie tant sociologique que politique. La philosophie politique du solidarisme avait pris racine dans la France de la Troisième République et, en tant qu'intellectuel engagé, Durkheim fut l'un de ceux qui l'a popularisée. Le solidarisme était la philosophie politique de ce qui était désigné à l'époque la bourgeoisie populaire. Cette philosophie ralliait les organisations politiques et un ensemble croissant de fonctionnaires, d'intellectuels et de catholiques réformistes influencés par l'encyclique *Rerum Novarum*. La société était décrite comme étant composée de collectivités beaucoup plus que de personnes, de familles plutôt que de classes. L'intervention associative dans les mutualités, les syndicats autonomes et les coopératives figurait au coeur du solidarisme, tout comme l'était l'idée de la famille en tant qu'unité sociale de base[13]. Dans cette optique, la démocratie était considérée comme une valeur secondaire. La coopération et l'intervention commune étaient ce qui comptait. On n'accordait pas non plus beaucoup d'attention à la modification des relations sociales ou à la redistribution des pouvoirs. Il y avait suffisamment d'influence du catholicisme pour rendre la hiérarchie acceptable. Le fait d'utiliser la famille comme modèle de la société n'a pas contribué non plus à accorder beaucoup d'attention à l'égalité; toutes les familles ont des « chefs » et des « personnes à charge ». Une société cohésive était fonction d'une loyauté réciproque, que les citoyens doivent s'attribuer les uns aux autres et, en bout de ligne, à l'État parce qu'ils sont retenus par les liens de l'interdépendance (désignée par le terme « solidarité »).

Le solidarisme a pris son essor en réponse directe au libéralisme du XIXe siècle – et par suite de son rejet – qui mettait l'accent sur les particuliers et leurs associations dans les relations de marché. Il rejetait également les analyses de la gauche (y compris la social-démocratie), avec leur insistance sur les répercussions sociales des conflits et une solidarité fondée sur les classes, et sur l'égalité, y compris l'égalité de la condition. Le solidarisme avait donc un caractère plus collectif que le libéralisme mais il ne percevait pas le conflit comme intrinsèque à la société comme le prévoyait l'analyse en termes de classes[14].

Si Durkheim était, à la limite, optimiste concernant la diversité sociale et de nouvelles institutions qui pourraient stimuler une cohésion indiquée pour la modernité, la vague ultérieure de changements sociaux fondamentaux et de crise politique des années 30 allait engendrer du pessimisme. Talcott Parsons, dont les travaux ont contribué à façonner les débats dans les milieux de la science politique et de la sociologie des années 50, était aussi un intellectuel

engagé. Comme le sociologue William Buxton, de l'Université Concordia, l'a écrit à son sujet (1985, p. 4) :

> [...] conscient des limitations innées de l'aptitude du capitalisme à créer les conditions nécessaires à la stabilité sociale, les efforts de Parsons furent orientés vers l'élaboration d'une approche qui permettrait d'instaurer [...] un ordre social plus intégré. Il a perçu l'État-nation comme la forme d'organisation politique, sociale et économique la mieux en mesure de fournir un fondement pour assurer l'ordre social dans un régime capitaliste. L'État-nation se caractérisait par un appareil étatique qui était confronté aux problèmes de se comporter à l'intérieur et à l'extérieur dans l'intérêt de la collectivité nationale, tout en fournissant en même temps le fondement symbolique à une solidarité et à une loyauté de masse.

Ce tableau nous révèle un Parsons tout à fait conscient des dangers d'un libéralisme excessif, et notamment ceux de la théorie libérale, qui, à son avis, avait contribué aux tragédies politiques de l'Europe avant 1945. Parsons préconisait une démarche fonctionnaliste qui permettrait de traiter la société comme un système, constitué de sous-systèmes interdépendants, maintenu ensemble par des valeurs communes engendrées par la socialisation. Le système, et non la personne, était l'élément qui importait le plus. D'après le fonctionnalisme parsonien, le conflit était un élément « dysfonctionnel », déviant et pathologique; il était à la recherche de mécanismes qui favoriseraient le consensus. La politique pourrait promouvoir ce consensus en gérant la formulation et l'intégration des demandes, comme les structuro-fonctionnalistes en science politique nous l'ont enseigné. La démocratie avait beaucoup plus à voir avec la stabilité qu'avec le changement[15].

Même à partir de cet aperçu schématique de l'apparition antérieure du concept de cohésion sociale à deux périodes de diversité multiplicative et d'incertitude économique, nous pouvons présenter trois observations pertinentes dans le contexte des débats actuels. Premièrement, le concept a vu le jour au moment même où les gens ont découvert les effets préoccupants du changement social rapide. Il n'est donc pas étonnant qu'en cette ère de mondialisation, les yeux soient rivés à nouveau sur les questions d'ordre, de stabilité et de cohésion. Deuxièmement, l'adhésion au concept de cohésion sociale, selon les formulations tant de Durkheim que de Parsons, a eu tendance à résulter en une atténuation théorique de l'importance des méca-nismes démocratiques pour résoudre les conflits. Ceux qui se préoccupaient de la cohésion sociale ont eu tendance à se tourner vers les gouvernements pour promouvoir le consensus au lieu de résoudre les conflits. Il en est ainsi en bonne partie parce que de telles approches insistent davantage sur les valeurs que sur les intérêts. Troisièmement, une contestation au sujet des mécanismes causals, des niveaux d'analyse, des recoupements théoriques, etc., s'est manifestée rapidement. On ne s'est jamais complètement entendu sur le fait que la cohésion sociale devrait avoir préséance sur d'autres valeurs ou même sur ce qui créait cette cohésion. Par exemple, Parsons et ses partisans furent critiqués – à bon droit – pour avoir négligé de reconnaître leur propre crainte du changement et, donc, d'avoir affiché une réticence à l'égard de l'utilisation de mécanismes démocratiques, tant traditionnels qu'expérimentaux, pour effectuer des changements.

Dans les années 60, même ceux qui s'inscrivaient dans la tradition parsonienne en sont venus à réaliser que le consensus n'était pas nécessairement une condition requise de la cohésion et que des conflits pouvaient avoir un caractère salutaire. En dépit de cette « mise au point », la pensée parsonienne (ou les modèles de type durkheimien avant elle) n'est pas parvenue à répondre aux besoins de tous. D'autres théories sociales et politiques, avec des lignées tout aussi respectables dans les milieux politiques et universitaires, ont continué d'utiliser des hypothèses considérablement différentes concernant les unités fondamentales de la société, la nature du pouvoir et des conflits, et donc, le lien social. Ces divergences ne sont pas disparues. À vrai dire, elles continuent d'alimenter nos conversations à l'heure actuelle.

Le premier groupe, auquel j'ai déjà fait allusion lors de ma présentation de la pensée de Durkheim et

de Parsons, est celui des libéraux classiques. Ils perçoivent la société comme étant composée uniquement d'individus et ils considèrent l'action collective de la société et les institutions collectives comme étant la somme des comportements individuels. Le libéralisme conçoit l'ordre social comme un avantage non voulu mais véritable qui émane du marché ou d'autres transactions individuelles. Les valeurs qu'il préconise sont le choix individuel, y compris la liberté de choisir parmi des options viables aussi nombreuses que possible. Le respect réciproque des droits individuels, garanti par la loi et le respect de la loi, ainsi que les actes de personnes à la recherche simultanément de leurs propres intérêts, économiques ou autres, sont censés créer une société qui fonctionne bien. Sans entrer davantage dans les détails, nous pourrions résumer l'essentiel de la position libérale en disant qu'une société qui fonctionne bien est un sous-produit de comportements privés. Le comportement individuel, notamment dans les marchés et les associations privées, assure le maintien de l'ordre social.

Un exemple manifeste des choix que comporte une réflexion axée sur des options visant à promouvoir l'ordre social nous est donné par un passage tiré de la publication de l'OCDE que nous avons mentionnée plus haut. Les auteurs déterminent deux scénarios visant à intégrer la flexibilité économique et la cohésion sociale. Le premier a un caractère individualiste et il est fondé sur les forces du marché. Il aurait pour effet de limiter les choix collectifs en réduisant considérablement le rôle de l'État dans tous les domaines, en privatisant la prestation de services sociaux et en fragmentant le champ d'application des programmes, en laissant l'expression de la solidarité sociale aux organismes de charité et à d'autres associations privées. Selon ce scénario, les institutions démocratiques – l'endroit par excellence où les choix collectifs s'effectuent dans les démocraties libérales – ne jouent donc aucun rôle dans la promotion de l'ordre social; cette responsabilité est laissée entre les mains des marchés et d'autres institutions privées, y compris les familles, les Églises, et ainsi de suite. Des institutions privées qui fonctionnent bien, comme les réseaux familiaux et amicaux, sont appelées à aider les gens à accumuler une capacité de marché. Ce scénario repose, entre autres, sur le principe selon lequel il est préférable avant tout d'augmenter la flexibilité en maximisant le choix individuel.

Ce scénario représente une option attrayante qui reçoit un large appui; il promet d'éviter plusieurs difficultés soulevées par l'État-providence de l'après-guerre, y compris la réglementation et la bureaucratisation qui s'y rattachent. Il est devenu particulièrement à la mode dans ses versions tocquevilliennes, qui mettent l'accent sur l'apport positif de l'association privée. Essentiellement, Alexis de Tocqueville (voir l'encadré 2) a observé, dans le jeune pays qu'étaient les États-Unis, des formes de gestion démocratique qui coexistaient avec une pléiade d'associations axées sur l'atteinte de toutes sortes d'objectifs non politiques, tandis qu'en France, il a pu constater l'existence d'un pouvoir centralisé et d'un régime peu démocratique. En se fondant sur cette corrélation, il a posé l'hypothèse que le volontariat exerçait des « effets internes » sur les membres, leur apprenant à coopérer davantage, et des « effets externes » sur la sphère politique à plus vaste portée, en stimulant la coopération sociale (Putnam, 1993, p. 89-91). Une renaissance du tocquevillianisme sous-tend les convictions chez les politologues et les sociologues à propos des avantages de l'association privée.

Néanmoins, les auteurs de l'ouvrage de l'OCDE estiment que ce scénario, même dans une forme tocquevillienne, présente des risques, parce que « pour que ce modèle individualiste soit couronné de succès, il faudra une forte croissance économique [...] Si, pour une raison ou pour une autre, les gains de productivité ne se concrétisent pas ou la stabilité économique fait défaut, ce scénario pourrait rapidement perdre toute chance de préserver la cohésion sociale » (OCDE, 1997, p. 18). D'autres ont critiqué le « romantisme de Tocqueville ». Ils affirment qu'il néglige de souligner que, même au XIXe siècle, la classe politique et les gouvernements américains ont favorisé l'essor

d'institutions publiques (écoles publiques, pétitions, bureaux de poste) dans lesquelles une bonne partie du dialogue public s'est en fait déroulé (et dont deux des trois sont à l'heure actuelle sur leur déclin à cause des politiques publiques récentes). Deuxièmement, il néglige de tenir compte du fait que plusieurs exemples classiques d'activisme local furent historiquement créés à partir du centre, souvent avec l'appui de l'État. Les associations de parents d'élèves en sont un exemple (Skocpol, 1996, p. 23-24). Selon les conclusions de ces études, les institutions sont importantes, notamment les institutions des démocraties libérales, et la « fièvre de décentralisation » pourrait fort bien représenter une faute par excès de zèle[16].

Peut-être sous l'influence d'une telle pensée, les auteurs du rapport de l'OCDE ont proposé un deuxième scénario qui :

> est largement tributaire d'institutions collectives fortes, à dominante publique, et de valeurs partagées. [...] l'innovation et l'adaptabilité s'opèrent rapidement dans cette configuration sociale grâce à des institutions publiques qui diversifient les risques, pourvoient aux besoins collectifs (marchands et non marchands) et développent sensiblement la démocratie participative. La flexibilité est obtenue en modifiant, quantitativement et qualitativement, la relation entre l'individu et la collectivité. (OCDE, 1997, p. 19)

Ce scénario permet de renforcer la flexibilité en restructurant les mécanismes de choix collectif, d'où l'accent mis sur la démocratie locale et la diversification. L'interdépendance du développement économique (défini en termes de souplesse d'adaptation et de flexibilité) et des institutions démocratiques figure au coeur de ce scénario. Le lien de cause à effet opère dans les deux sens; les choix collectifs peuvent engendrer la cohésion sociale tout autant que les choix privés peuvent avoir une incidence sur la démocratie.

Ces deux scénarios sont utiles parce qu'ils présentent d'une façon absolue les choix auxquels les collectivités politiques sont confrontées au moment où elles tentent de s'attaquer aux dangers actuels et qu'elles essaient de réinventer le vivre ensemble en des temps nouveaux. L'un des choix est de privatiser la création de l'ordre social, en le laissant entre les mains des marchés et d'autres institutions privées et aux valeurs individuelles comme le libéralisme classique le propose. Le fonctionnement de la démocratie devient donc un sous-produit du fonctionnement des institutions privées. L'autre choix est de conserver une certaine responsabilité, bien que non exclusive, pour la création de l'ordre social pour l'attribuer aux institutions de choix collectif, c'est-à-dire, aux institutions démocratiques. Dans ce cas, l'autogénération de nouvelles institutions démocratiques (l'État se chargeant lui-même de la réforme et du contrôle) figure au coeur de la promotion de l'ordre social.

Le Club de Rome est parvenu à une conclusion ferme concernant la supériorité de structures démocratiques formelles. Mais, avant de tirer cette conclusion, le groupe allait devoir faire l'expérience d'une trouvaille intellectuelle. Le projet avait débuté avec « une nette préférence en faveur des institutions de la société civile, aussi connues sous le nom d'institutions intermédiaires et médiatrices » (Berger, 1998, p. 362-363). Ce qu'ils ont appelé leur « approche tocquevillienne » initiale fut passablement atténuée parce que, dans leur recherche de cas de conflit non résolu ou en voie d'intensification, ils ont parfois trouvé des institutions de la société civile en voie d'accentuer les divisions au lieu de les soumettre à la médiation. Le poids de l'analyse empirique a eu pour effet de submerger leur préjugé initial. Pour sauver leur analyse, ils ne se sont pas tournés, comme c'est souvent le cas, vers le particulier ou la famille, mais ils ont plutôt opté pour une réévaluation des macro-institutions, y compris les gouvernements, de la société moderne.

L'attention accordée au pouvoir des institutions publiques nous entraîne, bien sûr, vers une autre école, ainsi que vers un troisième emplacement sur la carte du « maintien de l'ordre social », celle des versions du socialisme démocratique, de la démocratie chrétienne d'après 1945 et du libéralisme positif. Toutes ces écoles, pour des raisons

différentes, perçoivent l'ordre social comme la résultante d'un gouvernement actif, apte à redistribuer le revenu dans une économie productive et bien rodée et dans des institutions publiques démocratiques chargées de surveiller le tout. Dans le contexte des réflexions sur la politique sociale en Europe de l'Ouest et au Canada après 1945, l'ordre social reposait sur une dose assurée d'égalité et d'équité économiques. Cette redistribution pouvait certes être rendue possible par la politique sociale, par l'intermédiaire de programmes visant à garantir l'égalité des chances (comme l'école publique) et à assurer une protection contre les risques de la vie dans une société industrielle (des régimes d'assurance pour les chômeurs et de retraite pour les personnes âgées, des allocations familiales et des assurances médicales, etc.). Mais l'autre mécanisme majeur pour assurer une répartition équitable et même égalitaire était une économie en situation de plein emploi, dans laquelle les gens gagnent suffisamment pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs enfants. Dans cette optique, la citoyenneté s'étendait bien au delà de la nationalité. Elle était aussi l'expression des liens de la solidarité sociale, définis dans les droits des citoyens aux libertés fondamentales, par la voie des droits civils, à la participation démocratique, par l'intermédiaire des droits politiques, et aux droits économiques et sociaux (Kymlicka et Norman, 1995, p. 285-286). Dans ce contexte, les institutions publiques avaient un rôle central à jouer, qui leur était exclusif. C'était par l'intermédiaire du droit et des choix collectifs déterminés démocratiquement que les conflits entre divers groupes et des intérêts individuels devaient être résolus. Des mécanismes privés de prise de décision ne furent jamais éliminés, mais ils ne pouvaient pas non plus remplacer le gouvernement démocratique lorsqu'il était question de faire des choix collectifs et d'atteindre des objectifs collectifs.

Ce court inventaire des approches théoriques (voir l'encadré 3) vise à donner un aperçu des tendances mais sans chercher à en présenter un relevé complet. Nous aurions pu analyser d'autres écoles et d'autres auteurs. Cette courte analyse a tout simplement pour but de nous rappeler deux choses. Premièrement, seuls certains modèles théoriques

Encadré 3

Trois écoles théoriques

Théories de la cohésion sociale
(exemples : théories sociales de Durkeim et Parsons)

L'ordre social résulte de l'interdépendance, d'un loyalisme partagé et de la solidarité.

Libéralisme classique

L'ordre social résulte de comportements privés dans des institutions comme les marchés.

- **Libéralisme tocquevillien**
  (exemples : théorie sociale et politique de Tocqueville; capital social de Putnam)

  L'ordre social résulte de comportements privés dans des institutions privées comme des marchés, des familles et des réseaux d'amitiés.

Théories de la démocratie
(exemples : socio-démocratie, démocratie chrétienne, libéralisme positif)

L'ordre social – et son évolution – résulte de l'action d'un gouvernement démocratique qui garantit un niveau fondamental d'égalité et d'équité économiques.

considèrent la cohésion sociale – par définition, des valeurs communes et une participation à la vie de la communauté – comme la pierre angulaire de l'ordre social. D'autres écoles privilégient d'autres mécanismes et elles mettent davantage l'accent sur des processus institutionnels et des intérêts conflictuels au lieu d'insister sur les valeurs. Deuxièmement, les sociétés démocratiques se sont toujours interrogées dans le passé sur les moyens de réaliser l'ordre social et il y a tout lieu de croire que de tels débats continueront d'alimenter les échanges actuels. Comme les scénarios décrits par l'OCDE nous le rappellent, il y a des choix à faire. Plus précisément, des choix explicites doivent être faits concernant ce qui pourrait être nécessaire de laisser tomber pour promouvoir la cohésion sociale. Afin d'examiner plus à fond ces questions, il convient de revenir au travail définitionnel entrepris plus haut.

Partie II

Les contours de la cohésion sociale

Dans la première sous-partie, nous dérivons cinq dimensions de la cohésion sociale à partir des quatre textes présentés dans la section I(A). Puis, nous brosserons un tableau plus vaste, en mettant en relief l'utilisation faite de ces cinq dimensions dans une bonne partie des études canadiennes pertinentes aux débats actuels sur la cohésion sociale.

II(A) Cinq dimensions de la cohésion sociale

Les quatre textes présentés dans la section I(A) ne font pas nécessairement tous référence aux cinq dimensions mais le total de cinq comprend toutes les dimensions mentionnées dans l'un ou l'autre des textes (voir l'encadré 4).

La première dimension est largement partagée. Chaque texte définit la cohésion sociale en termes de valeurs et d'identités collectives. Pour le sous-comité de recherche sur les politiques du gouvernement fédéral, une société cohésive en est une dans laquelle les citoyens « partagent des valeurs ». Un sentiment d'appartenance leur permet de se sentir « engagés » (pour l'OCDE) et de « faire partie de la même communauté » (pour le Plan). Pour le Club de Rome, la cohésion sociale est une ressource culturelle à laquelle se rattachent des normes, des valeurs et des attitudes sociales (Berger, 1998, p. x). Le sentiment d'**appartenance** est manifestement une dimension de la cohésion sociale dans les quatre textes. Une menace à l'égard de la cohésion sociale (la « décohésion » pour le Plan) est associée à des sentiments d'isolement de la communauté.

Encadré 4

Les dimensions de la cohésion sociale

appartenance	.....	isolement
insertion	.....	exclusion
participation	.....	passivité
reconnaissance	.....	rejet
légitimité	.....	illégitimité

Selon une deuxième dimension présente dans les quatre textes, la cohésion sociale est liée aux institutions économiques et, tout spécialement, à une institution centrale des sociétés modernes, à savoir, les marchés. À propos de toute institution, comme un marché notamment, on peut se demander qui y a un accès et qui en est exclu, qui a la possibilité dans les faits d'y participer pleinement et qui se retrouve marginalisé et privé d'une participation à part entière ? La définition du sous-comité de recherche sur les politiques comprend l'égalité des chances dans un régime de marché en tant qu'élément constitutif de sa définition, tandis que les formulations retenues par l'OCDE et le Plan indiquent clairement qu'une capacité du marché largement partagée, notamment dans le marché du travail, représente une caractéristique de situations cohésives. Il s'agit de la dimension de l'**insertion**. Une menace à la cohésion sociale est donc rattachée à des pratiques qui mènent à l'exclusion.

Pour l'OCDE et le Plan de façon très explicite, et pour le sous-comité de recherche sur les politiques de manière un peu plus indirecte, la cohésion sociale nécessite une participation active. Le plan de travail du gouvernement fédéral (Sous-comité de recherche sur les politiques en matière de cohésion sociale, 1997, p. 6) relie la cohésion sociale aux pratiques en matière de gestion des affaires publiques, comme des partenariats, et à la responsabilité croissante attribuée au « tiers secteur » pour promouvoir la cohésion (1997, p. 12). L'OCDE laisse entendre, comme nous avons pu le constater dans la citation présentée plus haut, que des problèmes de cohésion peuvent être l'indice de mouvements de ressac politique, suscités par un « désenchantement politique ». En France, l'étude du Plan fut enclenchée par la demande du Premier ministre Juppé d'analyser la cohésion sociale en termes institutionnels, en raison de la réforme de la politique régionale, une réforme qui a eu pour effet de réduire les pouvoirs de Paris et d'accentuer la responsabilité locale. À vrai dire, le groupe d'étude a proposé que le niveau local soit le niveau crucial pour l'édification de la cohésion sociale, ce qui sous-entend une « refonte de notre système d'action, au sein duquel le 'local' doit être reconnu comme pleinement investi d'une fonction de corps intermédiaire [...]. Cette proposition de rénovation des relations de l'État aux collectivités locales [permettra] de favoriser une dialectique d'intelligence entre unité nationale et diversité locale » (Plan, 1997, p. 21). Dans ces trois textes, nous pouvons déceler l'émergence d'une troisième dimension, celle de la **participation**, et constater que la cohésion sociale est peut-être menacée par la passivité ou la non-participation.

Les auteurs du rapport du Club de Rome examinent la cohésion sociale sous un angle quelque peu différent et ils intègrent donc deux dimensions importantes auxquelles les documents du gouvernement fédéral canadien, du Plan et de l'OCDE font allusion mais sans toutefois les examiner d'une façon très approfondie. Ils adoptent au départ une vision des sociétés modernes comme étant des entités inévitablement et intrinsèquement pluralistes dans leurs systèmes de valeurs[17]. Le pluralisme est un bien, tandis que la tolérance du pluralisme est un but. Donc, il n'y a pas de stratégie de retour à un « âge d'or » des communautés homogènes.

Comme les conflits au sujet de l'accès aux ressources de toutes sortes sont inévitables, les auteurs mettent l'accent sur une gamme de « différences ». Parmi des exemples de conflits figurent, entre autres, ceux portant sur les définitions de l'identité nationale, le rapport entre la religion et l'État moderne, la capacité de la société de s'ouvrir à d'autres cultures, la portée pratique et morale de l'État-providence, l'applicabilité des notions occidentales de droits de la personne à la grandeur de la planète, le statut public et juridique des questions de moralité personnelle, le rôle de la société civile par rapport aux institutions de l'État (Berger, 1998, p. xvi).

Si l'étude du Club de Rome est exacte lorsqu'elle soutient qu'aucune société moderne ne devrait aspirer à un système unifié de normes, le « pluralisme ne devient alors pas seulement un fait mais une vertu – à savoir, l'idéal de personnes avec des convictions et des valeurs différentes qui vivent ensemble dans un état de paix civique » (Berger, 1998, p. 353). La médiation nécessaire des divergences à propos du pouvoir, des ressources et des valeurs est, dans cette optique, assurée par les institutions, qu'elles aient un caractère structuré ou non structuré, qu'elles soient publiques ou privées. Dans le cadre de leurs études de cas détaillées de 11 pays, les auteurs ont découvert que les mêmes institutions, en des endroits ou en des moments différents, peuvent jouer le rôle de médiateurs ou de promoteurs et d'éléments aggravants des conflits. La tâche essentielle pour maintenir la cohésion sociale consiste à promouvoir les institutions qui contribuent à l'instauration de pratiques de **reconnaissance** des différences et non celles qui les compromettent.

Les auteurs du Plan français ont adopté une position semblable en intégrant la dimension de la reconnaissance – le sentiment parmi les citoyens que d'autres les acceptent et la reconnaissance de leur apport – à sa définition de la cohésion sociale. Le rejet et l'intolérance, ou des efforts visant à

promouvoir une unanimité excessive, auront vraisemblablement pour effet de rendre la vie plus pénible.

La dernière dimension a trait au rôle crucial de la médiation, qui figure au coeur de l'étude du Club de Rome. Selon sa principale conclusion, l'intermédiation nécessaire pour vivre avec les conflits de valeurs d'une société pluraliste ne se trouve pas au niveau des individus; elle est la résultante des institutions, y compris les macro-institutions, d'une démocratie libérale. Le Plan français contient une disposition semblable puisqu'on y soutient que « la 'cohésion sociale' est une construction collective [...] qui ne peut se résumer à une agglomération d'individus juxtaposés ». Une gamme de corps intermédiaires – des groupes d'intérêt, d'autres organismes non gouvernementaux, des partis politiques et des organes gouvernementaux – assure l'interconnexion entre les individus et la société. Par conséquent, la cohésion sociale est fonction, en partie du moins, du maintien de la **légitimité** des institutions publiques et privées qui agissent comme médiateurs et qui maintiennent les espaces à l'intérieur desquels la médiation peut se dérouler. La cohésion peut être menacée par les marées montantes du cynisme ou du négativisme, qui tentent de remettre en question la représentativité des institutions intermédiaires, par exemple, ou par les formes sectaires du discours public qui s'emploient à mettre fin aux débats et refusent de reconnaître différents groupes d'intérêt organisés.

Si l'étude du Club de Rome met un accent plus prononcé sur le pluralisme des valeurs inévitablement présentes au sein des sociétés modernes, ces questions ne furent jamais ignorées dans les trois autres documents. Le gouvernement fédéral canadien a reconnu l'importance des nouveaux types de diversité, les qualifiant de « lignes de faille » sociales. L'OCDE redoutait la polarisation politique et le populisme excessif. Selon un enseignement important tiré de l'étude du Club de Rome, ces divergences ne sont pas négatives, par définition; c'est la façon dont elles sont gérées qui compte.

Un deuxième enseignement à tirer de ce survol très limité des discussions pertinentes en matière de politiques portant sur la cohésion sociale, c'est qu'il n'y a même pas de façon unique de la définir. Ses différents sens sont fonction du problème considéré et de la personne qui parle. Pour certains, l'expression « cohésion sociale » évoque avant tout la capacité de bâtir une identité collective, un sentiment d'appartenance. À d'autres moments et en d'autres circonstances, les discussions sont axées sur la capacité de chaque société d'assurer l'égalité des chances en incluant tous ses citoyens et en limitant la marginalisation. La cohésion sociale est aussi mentionnée dans les échanges portant sur la démocratie, y compris les modes de participation, et sur la nécessité de maintenir la légitimité d'institutions représentatives comme les groupes d'intérêt, les partis politiques, les syndicats et les gouvernements. Et enfin, dans les sociétés modernes pluralistes, libérales et démocratiques, à l'intérieur desquelles des conflits de valeurs sont intrinsèques et des choix sociaux sont sujets à discussion, la cohésion sociale est une notion parfois employée de concert avec la capacité de la société d'assurer la médiation de conflit portant sur l'accès au pouvoir et aux ressources et d'accepter les controverses au sujet d'enjeux fondamentaux ans essayer de les museler (voir l'encadré 5).

Cette section nous a permis de « déconstruire » le concept de cohésion sociale en fonction de ses cinq dimensions. Toutefois, comme ces dimensions ont aussi un caractère simplement définitionnel, elles ne permettent pas de déterminer les processus qui mènent au développement des sentiments d'appartenance, d'insertion, et ainsi de suite. On ne peut trouver de telles explications que dans les théories politiques et sociales; des définitions ne suffisent pas. Nous passons maintenant à l'examen de ces théories et à la famille de concepts souvent évoqués lorsque ces dimensions sont considérées.

II(B) Les contours de la cohésion sociale : une question d'échelle

Le tableau 1 présente un relevé des études canadiennes qui se sont intéressées à au moins l'une des

Encadré 5

Pourquoi faut-il « déconstruire » le concept de la cohésion sociale ?

Il n'y a pas de façon unique de comprendre même les diverses dimensions des définitions de la cohésion sociale. Celles-ci varient souvent en fonction des problèmes considérés et des individus et des organismes qui en parlent.

- Pour certains, la cohésion sociale évoque avant tout la capacité de bâtir une identité collective, un sentiment d'appartenance.
- Pour d'autres, l'accent porte sur un engagement de la société et sa capacité d'assurer l'égalité des chances en incluant tous ses citoyens et en restreignant la marginalisation.
- La cohésion sociale est aussi mentionnée dans les échanges portant sur la démocratie, y compris les modes de participation, et sur la nécessité de maintenir la légitimité d'institutions représentatives comme les groupes d'intérêt, les partis politiques, les syndicats et les gouvernements.
- Dans les sociétés modernes pluralistes, libérales et démocratiques, à l'intérieur desquelles des conflits de valeurs sont inhérents et des choix sociaux sont à débattre, la cohésion sociale est une notion parfois employée de concert avec la capacité de la société d'assurer la médiation de conflit portant sur l'accès au pouvoir et aux ressources et d'accepter les controverses au sujet d'enjeux fondamentaux sans essayer de les museler.

dimensions de la cohésion sociale. La construction du tableau est la résultante d'un exercice de mise en correspondance. On a utilisé les cinq dimensions déterminées plus haut et on les a classées en fonction de l'espace – la communauté locale ou l'ensemble de la société – sur lequel l'étude est axée[18]. Comme on l'a souligné plus haut, la popularité du concept de cohésion sociale a connu des hauts et des bas, tandis que d'autres théories et notions sont disponibles pour analyser la création et le maintien de l'ordre social. À vrai dire, le concept de cohésion sociale n'était pas largement utilisé en sciences sociales; par ailleurs, les fondations, les instituts de recherche et d'autres centres de travaux intellectuels ne l'utilisaient pas tellement non plus. Donc, les notions examinées dans la deuxième partie de l'étude sont tirées de tout un éventail de modèles théoriques. La présente partie a pour objet de démontrer la façon dont ces modèles abordent chacune des dimensions de la cohésion sociale, même lorsqu'ils ne partagent pas nécessairement le même engagement à présenter une explication en termes de valeurs plutôt qu'en termes d'intérêt, de consensus plutôt qu'en termes de conflits et de pratiques sociales plutôt qu'en termes d'intervention politique.

De prime abord, le tableau 1 attire notre attention sur le fait que la cohésion sociale n'est pas qu'une affaire d'identité nationale et de projets pancanadiens. Ses dimensions retiennent aussi l'attention de chercheurs et de réseaux de politiques qui oeuvrent uniquement à l'échelle de la communauté locale. Deux raisons expliquent cet état de chose. Premièrement, une bonne partie de la recherche ou des projets en cours relève de fondations et d'instituts dont le mandat les enjoint de promouvoir le développement communautaire ou la capacité communautaire. La deuxième explication a un caractère plus analytique. Comme Leon Sheleff l'a écrit, « la vie communautaire à l'échelle locale est le paradigme de la cohésion sociale » (1997, p. 334). Cet énoncé a des racines historiques; Émile Durkheim et les autres sociologues du XIXe siècle qui ont proposé le concept étaient préoccupés par les répercussions d'importants changements structurels (l'industrialisation, par exemple) sur des communautés bien circonscrites et souvent caractérisées par des contacts personnels étroits.

Lorsqu'on désagrège cet ensemble de recherche et ces projets et qu'on les classifie en fonction des dimensions de la cohésion sociale retenues, nous constatons deux choses. Premièrement, les cases de la légitimité et de la reconnaissance sont presque vides dans le cas de ceux qui s'intéressent avant tout à la communauté locale (première rangée).

Tableau 1

Cinq dimensions de la cohésion sociale

Niveau	Appartenance	Insertion	Participation	Reconnaissance	Légitimité
Communauté locale	Conference Board du Canada; White (1997); Fondation de la famille J. W. McConnell; Veenstra et Lomas (en préparation); Bouchard et coll. (1996).	Fondation Atkinson; Lévesque et Ninacs (1997); Confédération des syndicats nationaux; Conseil canadien des chefs d'entreprises; Torjman (1997); Caledon Institute of Social Policy; Bouchard et coll. (1996); McAll (1995); Paquette (1995).	Environnement Canada; Conseil canadien des chefs d'entreprises; Helliwell (1996); Picard (1997); Veenstra et Lomas (en préparation); Conference Board du Canada; Browne (1996); Caledon Institute of Social Policy; Conférence des syndicats nationaux; Fondation de la famille J. W. McConnell; Fondation Trillium; Fondation Kahanoff; Kesselman et coll. (1997); Lévesque and Ninacs (1997).	Vancouver Foundation; Fondation Atkinson.	
Ensemble de la société	Patrimoine canadien; Environnement Canada; Taylor (1994); Kymlicka et Norman (1995); Jenson et Phillips (1996); Bourque et Duchastel (1996); Maxwell (1996); Noël (1996); Morris et Changfoot (1996); Phillips (1991).	Commission canadienne des droits de la personne; Breton et coll. (1980); Osberg (1992); Kesselman et coll. (1997); Bellemare et Poulin-Simon (1994); Noël (1996); Congrès du travail du Canada; Maxwell (1996); Caledon Institute of Social Policy.	Stein et coll. (1997); Kesselman et coll. (1997); Phillips (1991); Picard (1997); Commission royale d'enquête sur la réforme électorale et le financement des partis; Osberg (1992).	Patrimoine canadien; Commission canadienne des droits de la personne; Taylor (1994); Breton et coll. (1980); Stein et coll. (1997), Kymlicka (en préparation); Bourque et Duchastel (1996).	Breton et coll. (1980); Kymlicka (en préparation); Kesselman et coll. (1997); Echenberg (1997); Stein et coll. (1997); Jenson et Phillips (1996); Cameron et coll. (1997); Congrès du travail du Canada.

Encore une fois, ce résultat reflète avant tout le type d'interlocuteur dont il s'agit. Il est normal de considérer la communauté locale comme un endroit où les consensus l'emportent sur les conflits. Par conséquent, la création et le maintien d'institutions légitimes et vouées à la méditation et à la résolution de conflits sont moins une source de préoccupations. Il est peut-être plus étonnant que nous ayons repéré si peu d'attention accordée à la dimension de la reconnaissance.

Deuxièmement, le travail effectué à l'échelle de la communauté locale est beaucoup plus orienté vers le sentiment d'appartenance des gens ... à la communauté locale. Lorsque des échanges sur la cohésion sociale (ou, du moins, concernant l'une de ses dimensions) s'engagent parmi les auteurs de ces travaux, la communauté **locale** est le niveau sur lequel porte l'analyse de la cohésion. Une telle insistance à définir la communauté en termes de contacts personnels devient immédiatement évidente lorsque la documentation est examinée de plus près. Par exemple, le Conference Board du Canada a commandé une étude pour examiner les initiatives de « collectivités en bonne santé ». Cette étude établit un lien de causalité clair entre l'état de santé et l'appartenance; les personnes qui ont le sentiment *d'appartenir* à une collectivité et qui possèdent des réseaux de soutien personnel sont en meilleure santé. La Fondation Trillium, dans le cadre de son projet portant sur la promotion de l'entraide collective, a soutenu que des communautés qui fonctionnent bien répondent à une soif d'appartenance et d'interconnexions, et parviennent à intégrer avec succès les nouveaux venus et les marginalisés. Elle perçoit que la promotion de la participation, qui favorise les contacts personnels, permettra de susciter une entraide communautaire. La Fondation de la famille J. W. McConnell faisait part, dans son rapport annuel de 1996, de son appui à des projets qui accordent une attention particulière à l'objectif de préserver le sentiment de connectivité des Canadiens, leur sens de la collectivité, d'appartenance et de confiance. Le sentiment d'impuissance qui découle de l'isolement et du manque de participation est plus destructeur que la crainte du changement.

Ce groupe de projets permet de soulever une question importante en matière de cause et d'effet. La situation des gens s'explique-t-elle avant tout par leur propre comportement, que ce soit de façon individuelle ou collective ? Ou, est-il plus utile de considérer les interventions des institutions, comme les gouvernements ou le secteur bénévole, pour expliquer l'état de santé des collectivités ? G. Veenstra et Jonathan Lomas s'alignent sur la seconde position dans leur étude sur les régies régionales de la santé[19]. Ils soutiennent que des traits personnels, comme la confiance et la participation, peuvent être stimulés par des institutions communautaires qui privilégient le bien commun et facilitent les mesures de collaboration. Des communautés peuvent être tenues d'« acquérir » du capital social. Elles peuvent contribuer à améliorer la gestion des affaires publiques en appuyant des programmes qui visent à susciter la participation et l'interaction parmi les membres de la communauté. Cette recherche est fondée sur l'hypothèse que les collectivités peuvent – et, en fait, doivent – cultiver activement leurs aptitudes à la participation, à l'interaction et à l'association. L'une des expressions de cette stratégie, entre autres, est le projet de partenariat social du Caledon Institute of Social Policy (appuyé par la Fondation Trillium), qui a pour objet de financer des initiatives locales d'envergure limitée, axées sur le développement communautaire.

Le tableau 1 fait aussi référence à un ensemble de documents qui s'intéressent à une ou plusieurs dimensions de la cohésion sociale à l'échelle de l'« ensemble de la communauté ». Généralement, cette communauté est l'ensemble du Canada, mais il peut parfois s'agir d'une seule province. C'est à ce niveau que la vaste majorité des discussions sur la cohésion sociale se déroulent dans les divers ministères et organismes du gouvernement fédéral[20]. Il s'agit bien sûr, comme c'était le cas des organisations non gouvernementales mentionnées plus haut, d'une question de mandat. À cette échelle, nous trouvons aussi plusieurs organisations pancanadiennes, comme le Congrès du travail du Canada (CTC) (1994) et le Centre canadien de politiques alternatives (Bellemare et Poulin-Simon, 1994),

dont l'accent est généralement axé sur l'ensemble du pays. Troisièmement, il y a un ensemble d'études par des universitaires qui mettent l'accent sur des institutions comme la citoyenneté, l'identité nationale et le multiculturalisme. Elles sont toutes axées sur la cohésion de l'ensemble de la communauté, et elles s'intéressent donc moins aux collectivités locales.

L'une des distinctions majeures qui se dégage du tableau 1, c'est le fait que toutes les cases des colonnes affichent des inscriptions dans la deuxième rangée. Lorsqu'on s'éloigne du domaine de la communauté locale, les questions de la légitimité et de la reconnaissance ressortent immédiatement comme des enjeux primordiaux. Les auteurs de ces études tentent souvent d'établir des liens analytiques et de causalité entre des modes d'insertion/d'exclusion ou des pratiques d'appartenance ou de reconnaissance ou de légitimité des institutions. Dans une large mesure, l'introduction de ces dimensions est liée au fait que les questions à l'étude portent sur des différends au sujet de divergences qui donnent lieu aux conflits normatifs identifiés par Berger (1998) et énumérés dans la première partie. Par exemple, « la portée morale et pratique de l'État-providence » (Berger, 1998, p. xv) est clairement un débat qui est abordé ici. Dans l'énoncé de politique du CTC, *Vers l'emploi, la sécurité, l'égalité et la démocratie*, l'exclusion et l'inégalité sont reliées à la performance économique et à la démocratie (« des sociétés à l'intérieur desquelles règne une égalité relative ont tendance à afficher une meilleure performance économique parce qu'elles peuvent compter sur les talents de tous et parce que l'égalité favorise la coopération »). Une recherche semblable de liens entre les dimensions caractérise ceux qui mettent l'accent sur les pratiques de reconnaissance à l'intérieur des communautés culturelles et sur les sentiments d'appartenance nationale. Les travaux de Charles Taylor et Will Kymlicka sont un exemple de tels efforts. L'étude de Havi Echenberg (1997) pour le ministère de la Justice Canada fait partie de cette catégorie, tout comme celle de Janice Stein, David Cameron et Richard Simeon préparée pour l'Institut C. D. Howe (1997). Dans cette dernière étude, les auteurs appliquent les travaux sur la résolution de conflit au problème d'un « conflit d'identités qui, s'il n'est pas résolu, aura des répercussions extrêmement néfastes sur le bien-être de tous ». En d'autres termes, le défaut de tenir compte de façon indiquée de la dimension de la reconnaissance aura des répercussions sur les autres dimensions de la cohésion sociale (notamment, celle de la légitimité) et, plus généralement, sur le bien-être économique.

Nous avons souligné que l'appartenance était une notion cruciale dans le cas des études mentionnées dans la première rangée du tableau 1, l'insistance étant sur la communauté locale et même sur les contacts personnels. Il y a aussi un ensemble d'études dans la deuxième rangée du tableau 1 qui mettent en évidence la dimension de l'appartenance, par l'intermédiaire du concept de **citoyenneté**. Dans leur étude devenue classique, Will Kymlicka et Wayne Norman ont présenté ce concept comme s'il s'agissait presque d'une autre façon de parler de la cohésion sociale. Après avoir analysé les raisons pour lesquelles la « citoyenneté » était à l'ordre du jour (dénigrement de la dépendance à l'égard de l'aide sociale et réactions néo-conservatrices, échecs écologiques, diversité raciale croissante, apathie des électeurs), les auteurs se sont exprimés en ces termes (1995, p. 284)[21] :

> Ces événements indiquent clairement que la santé et la stabilité d'une démocratie moderne sont fonction non seulement de la justesse de sa « structure de base » mais aussi des qualités de ses citoyens – par exemple, leur représentation de soi – et de la façon dont ils considèrent des formes d'identités nationales, régionales, ethniques ou religieuses qui peuvent se concurrencer; de leur aptitude à être tolérants et à travailler de concert avec d'autres gens différents d'eux-mêmes; de leur désir de participer au processus politique de façon à promouvoir le bien public et à tenir les pouvoirs publics redevables de leurs actes; de leur volonté de faire preuve d'autodiscipline et de responsabilité dans leurs revendications économiques et les choix personnels qui exercent une influence sur leur santé et leur environnement. Sans des citoyens qui possèdent ces qualités, les démocraties deviennent difficiles à gouverner et mêmes instables.

En raison de la place centrale occupée par T. H. Marshall dans toute discussion de la citoyenneté, le rôle des institutions sociales et de la politique sociale est crucial à cet égard. Selon les vues de Marshall – qu'un large éventail d'acteurs politiques partagent, soulignons-le –, « la citoyenneté est essentiellement une question de faire en sorte que chacun soit traité en tant que membre égal et à part entière de la société » (Kymlicka et Norman, 1995, p. 285). Pour plusieurs de ceux qui utilisent la notion de citoyenneté, le statut de citoyen à part entière exige une attention à l'égard de la répartition des revenus, de la justice sociale et de l'équité. Seuls des citoyens à part entière peuvent être considérés comme jouissant véritablement d'une égalité des chances (Noël, 1996; Jenson et Phillips, 1996; McAll, 1995).

Ces études ont un « avantage de créneau » à cause de leur analyse de l'identité. Beaucoup de travaux contiennent des analyses empiriques des facteurs institutionnels et structurels qui ont une incidence sur la dimension d'appartenance de la cohésion sociale (Bourque et Duchastel, 1996, par exemple), en examinant notamment les processus par lesquels une fragmentation ainsi qu'un consensus se sont implantés dans le Canada de l'après-guerre. En d'autres termes, ces analyses soulèvent la question de l'origine du sentiment d'appartenance et du rôle joué par les institutions gouvernementales pour la stimuler. On parvient ainsi à aller au delà de l'« instantané » de l'enquête d'opinion publique et à se rappeler encore une fois que les distributions de valeurs sont des constructions sociales.

Martin Morris et Nadine Changfoot (1996) ont examiné comment les politiques économiques ont contribué à miner la légitimité et la capacité des institutions de l'État ainsi qu'à affaiblir les liens d'appartenance, cette fois-ci dans le contexte des rapports entre le Québec et le reste du Canada. Ils ont soutenu que l'engagement envers le Canada a été affaibli par les politiques économiques et sociales néo-libérales. Cette prise de position permet de tracer un parallèle entre leur travail et les arguments selon lesquels la cohésion sociale contribue à soutenir la performance économique (et même d'apporter un appui à ces arguments).

Un cadre d'analyse de la citoyenneté peut aussi être appliqué à d'autres dimensions. Jenson et Phillips (1996), tout autant que la plupart des autres travaux de Phillips, ont mis l'accent sur les menaces aux institutions d'intermédiation (y compris le secteur bénévole) résultant des pratiques de populistes qui s'attaquent aux organisations non gouvernementales qu'ils considèrent comme des « intérêts spéciaux » et négligent de reconnaître comme il se doit l'interaction nécessaire entre le secteur public et le tiers secteur (voir aussi Picard, 1997, sur cette question). Les questions de l'appartenance et de la participation figurent à l'avant-plan des préoccupations, tout comme l'est l'accent mis sur les institutions. Dans la même veine, Alain Noël (1996) a évoqué les droits des citoyens lorsqu'il a étudié les choix en matière de réforme de la politique sociale. Il s'est demandé quelles étaient les réformes qui contribueraient à promouvoir l'utilisation de pratiques civiques saines et quelles étaient celles qui compromettraient une telle évolution. Les thèmes de la citoyenneté sont aussi abordés dans les analyses entreprises à l'échelle de la communauté. Par exemple, l'analyse de l'économie sociale (que nous présenterons plus loin d'une façon plus détaillée) s'intéresse à la question de la citoyenneté d'une manière qui se rapproche de très près à l'analyse de Noël portant sur la politique sociale au Québec (voir aussi McAll, 1995)[22].

On relève deux lacunes concernant les études énumérées dans la deuxième rangée du tableau 1. L'une a trait à la dimension de la participation. Cette carence est intéressante, notamment parce qu'on accorde tellement d'attention à cette dimension dans les projets à l'échelle locale, puisqu'elle est considérée comme un élément constitutif d'à peu près tout le reste[23]. La science politique possède une longue tradition selon laquelle la participation à la cité – mesurée par l'exercice du droit de vote et le militantisme au sein de partis politiques, de syndicats et d'associations – est considérée comme un élément constitutif de l'appartenance, notamment par le biais de l'intégration des groupes

d'immigrants. Mais, comme l'analyse récente de Daiva Stasiulis l'indique, le corpus d'études au Canada portant sur la participation politique des immigrants, des groupes ethno-culturels ou des minorités visibles est plutôt mince (1997). On ne trouve pas beaucoup d'études non plus sur d'autres groupes dont l'attachement (ou le manque d'attachement) aux institutions des démocraties libérales pourrait être considéré comme important. Les jeunes et les démunis sont deux groupes qui nous viennent immédiatement à l'esprit.

Une deuxième lacune est l'absence presque totale, dans le contexte des dimensions de l'insertion ou de l'appartenance, de projets qui se sont intéressés aux questions de la discrimination systémique et de l'exclusion qui en résulte. Bien sûr, nombre de ceux qui mettent l'accent sur l'exclusion économique (que ce soit à l'échelle de la communauté locale ou de l'ensemble de la société) continuent de considérer l'activité professionnelle et d'autres formes de distribution des ressources comme la résultante des processus structurels sociaux. Toutefois, il y a aussi eu dans le passé des interprétations d'autres rapports sociaux – comme celles de la race, du sexe, de la langue, de la pauvreté – qui attribuaient des modes de distribution des ressources et du pouvoir à des mesures de discrimination systémique, comme le racisme et le sexisme. Ils ont aussi conçu un projet politique visant à surmonter les injustices qui en résultaient par la voie d'interventions politiques et de politiques publiques. La notion de discrimination systémique est rarement mentionnée dans les écrits que nous avons analysés dans notre étude. Il faudrait peut-être en tenir compte.

Il convient de présenter deux observations concernant le fait que les dimensions retenues dans l'analyse varient en fonction du niveau de la communauté considéré. La première observation est des plus banales : c'est tout simplement que les enjeux considérés ne sont pas toujours nécessairement les mêmes. Les écrits sur les communautés locales s'intéressent souvent aux individus – à leur santé (comme nous l'avons vu) ou à leur insertion économique et sociale (comme nous le verrons sous peu). Le lien de causalité s'étend souvent d'initiatives communautaires à des caractéristiques individuelles. Les études qui portent sur l'ensemble de la société soulèvent souvent des questions au sujet des grandes structures – par exemple, comment la cohésion sociale exerce-t-elle une incidence sur la performance économique (Maxwell, 1996; Osberg, 1995; Bellemare et Poulin-Simon, 1994) – ou des institutions qui contribuent ou nuisent à l'acceptation de la diversité – par exemple, Breton et coll., 1980; Stein et coll., 1997, et les études sur la citoyenneté analysées plus haut.

Deuxièmement, il y a une question encore plus importante qui se pose et que nous aborderons dans la troisième partie de l'étude. Comme nous le verrons plus loin, nous ne savons tout simplement pas s'il est possible de reporter à l'échelle de la collectivité pancanadienne une partie de la cohésion qui se bâtit à l'échelle des communautés locales par suite des contacts personnels et intimes qu'elles permettent. Des données sur l'état de santé de la population et les collectivités en santé démontrent clairement que la cohésion sociale et les collectivités solidaires aident les individus – et les communautés locales –, mais existe-t-il des preuves qui indiquent qu'une telle cohésion puisse se transposer ? Se pourrait-il, dans certaines circonstances, qu'elle puisse entraver la promotion des sentiments de « défis communs » et de « valeurs communes » ? Nous examinerons ces questions ci-dessous.

II(C) Les contours de l'insertion : qu'est-ce que l'économie sociale ?

Un autre aspect du tableau 1 attire l'attention et mérite d'être analysé de façon plus poussée. On peut constater que les cases de l'une des dimensions – celle de la participation – sont fortement remplies. Il en est ainsi parce qu'il y a un grand nombre d'études qui, comme nous l'avons indiqué plus haut, soutiennent que la participation, notamment à des activités bénévoles, contribue à alimenter des sentiments d'appartenance. Mais, une deuxième raison qui explique la popularité de ces cases, c'est le lien que certaines personnes établissent avec la

dimension de l'insertion. Par conséquent, la première rangée du tableau 1 contient en fait deux façons très différentes d'interpréter la participation dans la communauté locale, ainsi que deux techniques différentes de conceptualiser le rôle du tiers secteur et du secteur bénévole, et des cheminements qui mènent à l'insertion. Donc, nous décrirons d'abord de façon assez détaillée dans cette sous-partie les études sur l'économie sociale, qui présentent cette variante, et nous les comparerons ensuite à d'autres manières de pensée à propos du tiers secteur[24].

La notion d'**économie sociale** (nous l'utilisons ici dans le sens qu'on lui donne au Québec) est présentée comme un pont entre la politique économique et la politique sociale. La dimension cruciale est l'insertion. Cette expression peut être utilisée dans le contexte de toute analyse de l'accès et de l'intégration, mais un nombre croissant d'études sur l'économie sociale établit un lien entre le développement communautaire et l'insertion des personnes économiquement exclues ou marginalisées. Les auteurs de ces études ont des liens avec des experts internationaux de plus en plus nombreux dont les activités se situent au carrefour de la recherche entreprise par les gouvernements, les universités et le troisième secteur. *La nouvelle question sociale : Repenser l'État-providence*, de Pierre Rosanvallon, *L'économie solidaire*, de Louis Laville, et *La fin du travail*, de Jeremy Rifkin, sont tous des travaux non canadiens qui occupent une place centrale dans cette discussion et qui se sont mérités l'adhésion et l'approbation de décideurs et de journalistes à la grandeur de l'Europe et du Québec. La question occupe aussi une place importante à l'ordre du jour politique des instituts et des organismes de recherche qui s'emploient à résoudre les problèmes de chômage en Europe sans démanteler le « modèle européen de société » (selon la terminologie employée par Jacques Delors) et succomber au désarroi social et à la polarisation des revenus suscités par l'approche de type américain pour maintenir de faibles niveaux de chômage[25]. Par conséquent, l'avenir du monde du travail et la question de savoir si l'emploi servira de lien social par excellence dans les années à venir figurent au centre de ce débat.

Les définitions de l'économie sociale varient, mais celle élaborée par le chantier sur l'économie sociale, dirigé par Nancy Neamtan, qui fut mis sur pied pour préparer le sommet socio-économique du Québec tenu en octobre 1996, donne un bon résumé de la notion (Lévesque et Ninacs, 1997, p. 6)[26]. Ce résumé est présenté dans l'encadré 6.

L'économie sociale est une notion intégrée à une interprétation particulière de l'histoire que l'on peut résumer comme suit : Dans les années postérieures à 1945, les pays de l'Europe de l'Ouest et le Canada ont bâti un système économique de type fordiste, fondé sur la production et la consommation de masse. L'État-providence fut bureaucratisé et hiérarchisé et il a employé des modalités centralisées de prestation de service. Cet état de fait reflétait aussi les principes fordistes d'organisation; en fait, l'État a copié le modèle de la grande entreprise, centralisée et hiérarchisée. Ce système

Encadré 6

L'économie sociale

[...] l'économie sociale est constituée d'initiatives d'association économique fondées sur la solidarité, l'autonomie et la citoyenneté, telles que reflétées dans les cinq principes suivants :

1) un service axé avant tout sur les membres et la communauté plutôt que sur l'accumulation de profit;

2) une gestion autonome (distincte de celle des programmes publics);

3) un processus de prise de décision démocratique;

4) une primauté des personnes et du travail sur le capital et une redistribution des profits;

5) un fonctionnement fondé sur le principe de la participation, de l'habilitation et de la responsabilité collective et individuelle.

(Lévesque et Ninacs, 1997, p. 6)

économique et politique s'est retrouvé en état de crise, faisant face alors à des problèmes de chômage élevé et de dépenses sociales onéreuses, accompagnés aussi d'une exclusion sociale de plus en plus sérieuse. La catégorie des « exclus » comprend bien plus que les chômeurs. Elle se réfère aux personnes qui ont perdu contact avec la société. Leur aptitude à participer pleinement est sérieusement limitée et peut-être même totalement compromise[27]. Les chômeurs de longue durée, les assistés sociaux de deuxième et troisième génération, les décrocheurs du secondaire et les autres groupes de personnes qui vivent dans la grande pauvreté – et leurs enfants – sont des cas types de personnes ciblées dans cette analyse de l'exclusion sociale.

La situation ne comporte toutefois pas que des aspects négatifs. Pour ceux qui considèrent l'économie sociale comme la pierre angulaire d'un projet social futur, il est aussi possible d'aller au delà des limites de l'État-providence traditionnel, sans sacrifier les valeurs qu'il véhiculait à l'origine. Une reconnaissance et un appui plus prononcés à l'égard de l'économie sociale sont considérés comme un moyen de créer des emplois, mais encore plus comme une façon de promouvoir la solidarité sociale, la démocratie et le civisme qui s'y rattachent (McAll, 1995). La notion de citoyenneté est souvent évoquée ici parce que, par définition, les exclus ne sont pas des citoyens à part entière au sens marshallien de l'expression (McAll, 1995; Boismenu et Jenson, 1997; Noël, 1996).

Certaines institutions de l'économie sociale sont, bien sûr, familières à ceux qui connaissent le « tiers secteur », soit en tant qu'endroits où un volume immense de l'activité économique se déroule (Picard, 1997; Hirshhorn, 1997) ou en tant qu'institutions importantes pour la prestation de services. La différence entre les notions d'économie sociale et de tiers secteur ou de secteur bénévole tient au fait que ceux qui utilisent la première tissent des liens entre l'identité, l'insertion et l'appartenance, et les relations entre les secteurs public et privé et le tiers secteur. En particulier, l'État conserve un rôle important, ce qui n'est pas toujours le cas de ceux qui se tournent vers le secteur bénévole.

En somme, la vague récente d'études sur l'économie sociale consacrées à l'examen de la cohésion sociale se fondent sur le postulat selon lequel, dans les sociétés contemporaines, les identités individuelles sont encore modelées en fonction de l'activité économique, même si toutes sortes de pluralisme caractérisent la société moderne. Donc, le rapport du Comité d'orientation et de concertation sur l'économie sociale du Québec précise que « l'une des meilleures garanties d'assurer la cohésion sociale est de créer des emplois ». L'exclusion économique – lorsqu'il s'agit de plus qu'une période de chômage temporaire – laisse les gens dans un état de fragilité, d'isolement et d'apathie. La Confédération des syndicats nationaux (CSN) a résumé l'argument en ces termes :

> L'exclusion économique conduit à l'exclusion sociale, à la perte d'identité, à l'absence de reconnaissance sociale et à la misère morale. Atteintes dans leur dignité humaine, les personnes exclues [...] sont coupées des moyens qui leur permettent de participer aux décisions qui affectent leur quartier, leur ville, leur région, leur pays. (1995, p. 5)

Par conséquent, la notion d'économie sociale évoque non seulement la question de la solidarité sociale (aider les défavorisés et préparer l'avenir en mettant l'accent sur les enfants) mais aussi une dimension politique directe. La citoyenneté à part entière et la démocratie exigent que tous et chacun aient la même capacité de participer aux processus de décision qui affectent leur propre vie. Cette capacité est minée par l'apathie et la perte de dignité humaine que l'exclusion économique peut entraîner. Les définitions de la démocratie et de la participation qui sont utilisées ne se limitent pas à l'économie sociale.

Dans ces travaux, on entend par insertion le fait de mettre les gens en contact avec une forme *reconnue* d'activité économique. En d'autres termes, il s'agit d'aller au delà de l'aide sociale comme mécanisme de soutien du revenu et comme moyen de sortir de la pauvreté. À cette fin, il faut créer de nouvelles entreprises ou étendre la portée de celles qui existent déjà afin d'assurer la prestation de

services que le secteur à but non lucratif n'est pas en mesure d'offrir ou n'offrira pas, et de le faire selon des modalités qui favoriseront la démocratie et la participation des travailleurs. Celles-ci comprennent de nouveaux services sociaux (soins à domicile, services de garderie, des soupes populaires, etc.) mais aussi des programmes dans les domaines de la culture, du logement, des technologies nouvelles, de la transformation des ressources naturelles et de la protection de l'environnement, comme l'a proposé le chantier sur l'économie sociale dans son rapport d'octobre 1996 (Lévesque et Ninacs, 1997, p. 16).

Pour plusieurs de ses promoteurs, l'économie sociale signifie aussi de faire passer la prestation d'un plus grand nombre de services à l'extérieur du champ de l'économie informelle. Deux motifs justifient cet appel en faveur du recours à un régime formalisé. L'un vise simplement à réduire le marché noir, qui comporte des coûts pour l'État, en plus d'avoir pour effet de transformer en criminels des gens déjà engagés dans diverses formes de rapports d'échange (et donc, de ne pas reconnaître les services qu'ils offrent). Le deuxième aspect important, c'est qu'une bonne partie de ce qui est « informel » est en fait une manifestation d'inégalité sociale et même d'exploitation. Dans ce contexte-ci, l'accent porte souvent sur des responsabilités en matière d'entraide et de prestation de soins dans le cadre desquelles une vaste quantité de tâches sont encore accomplies de façon informelle à l'intérieur de familles ou de réseaux d'amitié par des femmes qui souvent n'ont pas le choix et peuvent être soumises à un stress élevé, soit parce qu'elles se voient obligées d'occuper en même temps un emploi rémunéré ou parce qu'elles sont forcées de l'abandonner (et de perdre le revenu qu'il leur apporte) pour se consacrer à la prestation de soins. Cette attention accordée à la formalisation est liée au fait que les militants qui utilisent le concept de cohésion sociale sont concentrés à des endroits précis. D'abord, il s'agit d'une initiative autant en matière de santé que d'emploi. Parmi les intervenants qui sont le plus étroitement impliqués dans le secteur public et parapublic figurent le Conseil du statut de la femme, le Conseil de la santé et du bien-être et le Regroupement des intervenants communautaires de Centres locaux des services communautaires (CLSC). Le CLSC du quartier est devenu le fournisseur de première ligne de services de santé. D'autres intervenants importants comprennent les ministères et organismes responsables du développement communautaire et régional, comme le secrétariat au Développement des régions et le secrétariat à l'Action communautaire. À l'échelle des communautés, les partenaires les plus actifs au niveau des initiatives de l'économie sociale sont les associations de développement local, les groupes de défense des droits des femmes, les groupes religieux et les autres segments de l'économie sociale (les caisses populaires, par exemple) et les syndicats, notamment la CSN[28].

Pour les promoteurs de l'économie sociale, c'est par l'intermédiaire de l'expansion des économies sociales de ces communautés que la démocratie pourra s'épanouir. On peut observer une nette préférence en faveur de la décentralisation de certains pouvoirs et responsabilités qui étaient auparavant exercés de façon centralisée par le secteur public vers les collectivités locales et vers les entreprises et leurs travailleurs (Confédération des syndicats nationaux, 1995; Paquette, 1995). On y cite des études qui démontrent que le développement local couronné de succès est tributaire d'organisations intermédiaires sans but lucratif et démocratiquement contrôlées à l'échelle locale. Nous observons encore dans ce cas-ci le lien entre la croissance économique et le développement, qui constitue un élément crucial d'une bonne partie des travaux sur la cohésion sociale, et une insistance sur la communauté locale que nous retrouvons dans une bonne partie des études axées sur le secteur bénévole et le tiers secteur.

Mais, il y a aussi des différences majeures entre ceux qui emploient la notion d'économie sociale avec son accent sur l'insertion et les autres travaux portant sur le secteur bénévole. La première et la plus manifeste, c'est que, pour le premier groupe, l'insertion, les sentiments d'appartenance et la participation – en d'autres termes, trois dimensions de la cohésion sociale – sont surtout, sinon

exclusivement, la résultante de l'activité professionnelle. L'importance d'avoir un revenu suffisant et une certaine forme d'autonomie économique n'est jamais ignorée dans la deuxième série d'études, mais c'est généralement un seul élément parmi plusieurs qui contribue aux sentiments d'appartenance et son absence n'est que l'un des facteurs qui pourrait compromettre la cohésion. Par exemple, pour la Fondation Trillium (« Promoting Caring Communities »), la promotion de l'entraide communautaire met en cause la satisfaction d'un besoin d'appartenance et d'interaction, et l'intégration des nouveaux venus et des marginalisés. Donc, l'une des cinq aptitudes des collectivités qui connaissent le succès est le « voisinage » et, parmi ses projets, figurent ceux qui parviennent à reconstituer un « sens de la place publique » par le biais d'activités dans les parcs, sur les trottoirs, etc. (White, 1997, p. 4-5). On conçoit que l'on peut parvenir à l'entraide collective en favorisant la participation, qui s'accompagne de possibilités de contact personnel. L'accent porte beaucoup plus dans ce contexte sur des modes d'interaction et d'investissement personnels dans des activités qui n'ont pas nécessairement un caractère directement économique, comme le béné-volat ou des rencontres informelles entre voisins. Par conséquent, lorsque les auteurs de ces travaux examinent les menaces à la cohésion sociale, ils ont tendance à mettre l'accent sur différents domaines de problématique et différentes institutions.

Une deuxième différence, c'est que, même si l'apport du bénévolat demeure important dans les travaux portant sur l'économie sociale, on considère avec passablement de scepticisme les « avantages des activités informelles ». En raison de leurs racines profondes dans les professions de la santé et des soins, les promoteurs de projets sociaux dotés d'importantes composantes d'économie sociale craignent de réinsérer des inégalités fondées sur le sexe et la classe avec ce nouveau *gadget* (Paquette, 1995). Par conséquent, ils conçoivent rarement qu'une solidarité et des sentiments d'appartenance puissent émaner uniquement de contacts actifs au sein de la communauté. Ils considèrent plutôt que c'est l'aptitude à renforcer l'identité par la voie d'un apport reconnu qui est l'élément crucial.

Cette différence peut résulter en partie du fait que les écrits sur l'économie sociale proviennent des travaux universitaires et politiques d'analystes qui s'intéressent à ceux qui sont déjà marginalisés et aux segments les plus pauvres de la société. La nécessité d'initiatives de développement communautaire se fait sentir lorsque les mécanismes économiques habituels ne fonctionnent pas. Les principaux personnages qui sont censés tirer avantage d'une implantation réussie de l'économie sociale comprennent la mère célibataire démunie qui dépend de l'aide sociale, le jeune décrocheur qui n'a pas terminé ses études secondaires ou la famille qui vit dans une localité délaissée par un employeur important. À vrai dire, on rattache souvent l'attention explosive suscitée par les possibilités de l'économie sociale à la Marche *Pain et roses* organisée par la Fédération des femmes du Québec (FFQ) en juin 1995. Le remède au problème est un travail démocratiquement organisé, de sorte que ces personnes pourront se redonner une identité personnelle et rétablir des liens avec la société dans son ensemble. De cette façon, ces gens deviendront des citoyens actifs (Bouchard, Labrie et Noël, 1996).

Par ailleurs, les travaux axés sur le bénévolat et le développement de la conscience communautaire ont tendance à représenter un autre groupe de personnages principaux. Il s'agit de femmes au travail qui n'ont désormais plus le temps de faire du travail bénévole, de parents débordés qui laissent tomber l'équipe de hockey ou de ceux qui vivent dans un anonymat urbain et qui rêvent d'établir des liens avec leurs voisins. Le remède à leurs problèmes, ce sont des institutions qui permettront de rétablir des formes perdues de contacts ou d'en créer de nouvelles[29].

Nous soulèverons de nouveau dans la troisième partie de l'étude certaines incidences pour un programme de recherche de ces différences en matière de positionnement des échanges portant sur l'économie sociale, le secteur bénévole et le tiers secteur.

II(D) Les contours du capital social : qu'en est-il ?

Dans les travaux mentionnés dans le tableau 1, nous avons pu constater que les auteurs font une large utilisation de la notion de capital social. Mais, les définitions formelles de cette expression varient considérablement. Par exemple, Julie White de la Fondation Trilllium définit le capital social comme étant l'« espace entre l'individu et l'État. Dans cet espace, on retrouve la communauté, des organismes sociaux, des activités structurées et non structurées comme des clubs sportifs, le bénévolat, l'aide apportée aux voisins, et ainsi de suite » (1997). La grande étude financée par le CRSH et dirigée à l'Université de la Colombie-Britannique par J. R. Kesselman (1997) a reconnu les différences entre les disciplines – et nous ajouterions, d'autres différences – en matière d'utilisation du concept, mais ses auteurs ont souligné que « l'essentiel de la notion repose sur la profondeur et la qualité des liens entre individus et entre ménages ». Enfin, le cheminement de Lars Osberg pour parvenir à la notion de capital social consiste à ajouter aux facteurs de production, que sont le capital matériel et le capital humain, les éléments d'actif environnementaux (ce que d'autres ont fait aussi) et le capital social. Par ce dernier élément, il entend « les institutions sociales qui permettent de créer et de préserver des traits caractéristiques comme l'honnêteté, le respect des lois et l'éducation des jeunes » (1998, p. 132; voir aussi Echenberg, 1997, qui soulève la question des coûts judiciaires de l'injustice sociale).

Il s'agit de trois notions différentes que nous examinons l'une après l'autre dans cette section. La première définition met l'accent sur des activités collectives, c'est-à-dire, des interventions institutionnalisées et informelles dans lesquelles des groupes organisés ainsi que des individus s'engagent. Le capital social représente donc une particularité d'un espace ou d'un endroit. En plus de faire référence à l'ouvrage de Jane Jacobs, *The Economy of Cities* (1994), White cite l'argument de Rosabeth Moss Kanter, selon lequel des communautés prospères exercent une force d'adhérence et d'attraction (capital social). Cette force est constituée, par exemple, des attraits culturels, de la sécurité, des soins de santé et de la sociabilité d'une communauté. Dans ce contexte, le capital social a presque un caractère « infrastructurel ». Les initiatives des gouvernements ainsi que des entreprises à but lucratif et sans but lucratif, par le biais de leurs investissements, contribueront à déterminer si une collectivité locale est bien ou mal pourvue en capital social. De même qu'une communauté peut disposer de plus ou de moins de capital financier ou de capital humain, elle peut avoir plus ou moins de capital social[30].

Cette conceptualisation du capital social se rapproche de la notion de société civile, comme l'a utilisée, notamment, Sherri Torjman, qui a écrit qu'une société civile doit s'employer à atteindre trois objectifs : bâtir et renforcer des communautés où règne l'entraide collective, assurer la sécurité économique et encourager l'investissement social en faisant en sorte que les ressources soient affectées au bien-être et au développement positif des gens (1997, p. 2). Une société civile en est une dans laquelle des investissements ont été ou sont effectués pour maintenir l'infrastructure et les services de la communauté. Donc, une société civile est encore une fois un endroit, un espace entre les citoyens et l'État, qui est bien ou mal pourvu en qualités discernables. À l'instar de Veenstra et Lomas, White et Torjman ne croient pas que le capital social ou la société civile puisse être soutenu uniquement par les individus. Les qualités de cet espace sont subordonnées en bonne partie aux initiatives des gouvernements et des autres intervenants (y compris, bien sûr, les fondations). Leur conceptualisation rend possible et même logique de parler d'« investir » directement dans le capital social. Le défi consiste à déterminer l'endroit où il faut placer les fonds. Des investissements directs dans les installations, les événements et les programmes, de même que le maintien de la sécurité, sont des exemples souvent mentionnés.

La deuxième définition du capital social, celle présentée par l'équipe de Kesselman notamment,

permet de mesurer l'intégration des personnes et des ménages aux réseaux sociaux. Les individus et leurs connexions deviennent le point de mire de l'analyse. Pour Robert Putnam, dont les travaux ont influencé tellement ceux qui utilisent cette définition, le capital social « a trait aux caractéristiques de l'organisation sociale, comme les réseaux, les normes et la confiance » (Putnam, 1993, p. 167). Cette définition a ouvert la voie à son célèbre énoncé : « le bon gouvernement en Italie est un sous-produit des choeurs et des clubs de soccer » (1993, p. 176). Des réseaux établissent des normes et contribuent à créer une confiance parmi les participants. La confiance est censée avoir un effet d'entraînement sur la réussite économique et le bon gouvernement. Putnam opérationnalise la notion de capital social – définie comme étant les réseaux, les normes et la confiance – en l'associant à la participation civique et aux sentiments de confiance des gens. Ceci lui permet, dans le contexte de son analyse de la situation américaine, de dire que « le stock de capital social de l'Amérique est en recul depuis plus d'un quart de siècle », parce que le nombre de membres d'associations bénévoles, le temps consacré à ces associations et aux activités bénévoles, ainsi que les mesures de « confiance » dans les sondages d'opinion publique sont tous des indicateurs qui font état de tendances à la baisse (1995, p. 3-4)[31]. Ces indicateurs ne mesurent directement qu'un seul élément du capital social, celui des sentiments de confiance des individus. Les taux d'appartenance à des associations sont une mesure de remplacement pour les « réseaux et les normes ».

Dans sa comparaison des provinces canadiennes et des États américains, John Helliwell a adopté l'opérationnalisation de la notion de capital social proposée par Putnam et il a ensuite cherché une corrélation entre des mesures de confiance interpersonnelle dans l'opinion publique et la performance économique. Il a conclu qu'il n'existait pas de preuve dans ni l'un ni l'autre des pays qui démontre que la croissance économique par habitant est plus rapide dans les régions où règnent des niveaux de confiance élevés (1996, p. 17 et 20). Il faudrait expliquer la convergence régionale rapide du revenu par habitant en faisant appel à d'autres variables, peut-être la fiscalité et les transferts gouvernementaux, par exemple (1996, p. 16). Helliwell souligne que les limites imposées par les données sont peut-être une raison qui explique l'impossibilité de déceler une corrélation. Mais les auteurs d'autres études ont aussi eu de la difficulté à déceler une telle corrélation[32].

Si l'on considère cette définition du capital social dans son sens propre, il s'avère impossible d'investir directement dans le capital social; on ne peut qu'espérer qu'une gamme d'activités, désignées sous l'expression de « participation civique », permettront d'engendrer à long terme des réseaux, des normes et de la confiance qui pourront par la suite être utilisés à bon escient. Mais, plusieurs « si » sont en cause. De plus, des commentateurs ont souligné qu'il y a beaucoup d'exemples d'initiatives de participation et de confiance qui satisfont à la définition de Putnam mais qu'on peut difficilement considérer comme « bons ». Margaret Levi (1996) donne l'exemple de la mafia, mais on pourrait citer à cet égard presque n'importe quel autre cas de liens étroits fondés sur la confiance (sans égard à leur mise en application) qui sont utilisés pour commettre des crimes ou renforcer un avantage.

Lars Osberg présente une troisième possibilité de conceptualiser la notion de capital social. Il met l'accent sur les institutions, qui peuvent avoir un caractère public ou privé (par exemple, les familles qui éduquent leurs enfants ou des services de garderie publique de très haute qualité). Selon Osberg, le fait d'accorder une attention insuffisante au milieu social aura pour effet d'entraîner sa détérioration, tout comme d'ailleurs l'environnement physique peut se détériorer (Osberg, 1992, p. 230). La définition précise du capital social utilisée par Osberg n'est pas complètement claire, parce qu'il emploie des exemples pour expliciter son raisonnement, mais on peut la réinterpréter en fonction de nos dimensions. L'insertion est importante : le chômage et la pauvreté compromettent l'attention qu'il convient d'accorder à la prochaine génération, ils créent un stress qui mène à la maladie (et à une

autre vague d'exclusion et de non-participation), ils mettent en péril des communautés entières et les rendent incapables de faire cause commune. Le résultat peut-être le plus cruel de tous, selon Osberg, c'est qu'un milieu social dégradé peut faire en sorte que ses victimes soient traitées comme des citoyens de deuxième ordre : mais comme c'est une combinaison de vulnérabilité et de stress qui détermine les personnes qui seront fortement touchées par les événements économiques, certains expliquent leur infortune par *des déficiences morales personnelles* (1992, p. 232, italique ajouté).

En dépit de ses références aux travaux de Putnam, Judith Maxwell semble employer une définition du capital social qui se rapproche de celle d'Osberg. Elle soutient que la cohésion sociale (telle que définie plus haut) est la résultante d'un capital social robuste. Elle peut résulter de difficultés partagées (mais nous pouvons difficilement encourager les guerres et les crises économiques pour favoriser la cohésion sociale), une idéologie ou des liens ethniques et religieux partagés (que le Canada n'a pas) ou « des institutions sociales qui aident à bâtir un consensus ». Cette définition lui permet ensuite de souligner que :

> Le Canada possède un volume élevé de capital social (créé pendant la période de l'après-guerre) qu'il a hérité du passé. Une composante cruciale de ce capital social est l'ensemble de garanties implicites intégrées au filet de sécurité sociale. Il y a aussi une toile complexe d'interaction sociale et d'investissement communautaire [...] Les quartiers ont des traditions. [...] Mais, comme les gens sont marginalisés par le chômage et la pauvreté, et qu'ils sont coupés des liens plus vastes de la famille et du voisinage, le capital social s'effrite. (1996, p. 14-15)[33]

Cette analyse recoupe les dimensions de l'appartenance, de l'insertion et de la participation, et elle est aussi fortement attentive à la légitimité. Si l'intervention de l'État dans le domaine social devait être complètement délégitimisée, la position de Maxwell serait que le capital social et, par conséquent, la performance économique seraient compromis parce que la cohésion sociale se trouverait affaiblie.

Même cette présentation rapide de certains des travaux énumérés dans le tableau 1 démontre encore une fois que les définitions, à l'intérieur d'une famille de concepts, ne font jamais l'unanimité. Il ne faut pas perdre de vue ces différences au moment de passer à la troisième partie de l'étude et de se pencher sur le programme de recherche.

Partie III

Délimiter les lacunes et les espaces

Dans cette troisième partie de l'étude, nous revenons, pour les examiner d'une façon plus systématique, sur certaines questions qui sont demeurées sans réponse, même après l'analyse détaillée des travaux énumérés dans le tableau 1 que nous avons faite dans la deuxième partie de notre étude. Dans l'univers des politiques, des choix doivent être effectués continuellement pour déterminer les endroits où il faut déployer des efforts, porter attention et investir nos dollars. Par conséquent, il est d'une importance cruciale d'explorer les hypothèses non examinées ou d'aller au delà des résultats de recherche partiels. Cette dernière partie a pour but de formuler un ensemble limité de questions générales qui pourraient orienter les recherches vers des résultats qui pourraient ensuite servir à éclairer les principes directeurs des politiques gouvernementales et autres, ainsi que les décisions en matière de dépenses. La section est divisée en trois sous-parties, qui font chacune l'objet d'un traitement distinct. Les lecteurs devraient noter au départ qu'elles ne sont toutefois pas faciles à désagréger. Des chevauchements et des débats qui recoupent plus d'une question sont inévitables et peut-être même souhaitables.

1. Qu'est-ce qui stimule la cohésion sociale ?

2. Un pays peut-il accumuler du capital social ?

3. La cohésion de quoi et pour qui ?

III(A) Qu'est-ce qui stimule la cohésion sociale ?

Comme nous l'avons déjà mentionné à plusieurs reprises, le concept de cohésion sociale en soi n'a pas attiré beaucoup d'attention dans les écrits scientifiques à caractère social. Dans les faits, la deuxième partie était fondée sur le postulat que ce ne serait qu'en examinant une famille de concepts connexes que nous pourrions être en mesure de comprendre les débats qui se déroulent à l'heure actuelle sur les dimensions de la cohésion sociale. Néanmoins, il semble indiqué de se demander à ce stade-ci ce que nous savons, et ce que nous pourrions apprendre en poursuivant un programme de recherche. L'étalon de mesure utilisé est la définition de la cohésion sociale adoptée par le sous-comité de recherche sur les politiques du gouvernement fédéral, qui s'énonce comme suit :

> Un processus permanent qui consiste à établir des valeurs communes et des objectifs communs et à offrir l'égalité des chances au Canada, en se fondant sur un idéal de confiance, d'espoir et de réciprocité parmi tous les Canadiens.

Les dimensions examinées sont les cinq explicitées plus haut : appartenance/isolement; insertion/exclusion; participation/passivité; reconnaissance/rejet; légitimité/illégitimité.

Les formes de participation sont-elles toutes égales ?

Cet ensemble de questions de recherche découle de la comparaison déjà présentée entre l'approche de l'économie sociale et les écrits axés sur le secteur bénévole et/ou le tiers secteur [voir la partie II(C)]. Une question que cette comparaison laisse sans réponse est celle de savoir si toute forme de participation aura les mêmes effets que l'insertion par le biais du travail et de la participation démocratique dans les lieux de travail du secteur à but non lucratif. Les écrits sur l'économie sociale se fondent sur l'hypothèse selon laquelle l'amélioration d'une dimension de la cohésion sociale (l'insertion) est fonction de son jumelage avec une autre dimension (la participation). Les deux pris de concert permettront ensuite de générer des sentiments d'appartenance plus profonds et une citoyenneté à part entière. Selon une autre hypothèse, toute forme de participation est suffisante pour engendrer des sentiments d'appartenance; les niveaux de revenu ou même l'insertion ne sont pas des éléments déterminants. Comme l'encadré 7 l'indique, un effort concret en vue d'évaluer ces deux propositions pourrait reposer sur la mesure des différences entre les programmes qui s'emploient à faire participer les gens à toute forme de vie communautaire de façon à resserrer les liens de la cohésion et ceux qui insistent sur le fait qu'une participation renouvelée doit comporter un emploi significatif. Quelle est la formule la plus prometteuse ? Devons-nous faire un choix ? Une analyse empirique pourrait apporter des réponses à ces questions (voir l'encadré 7 pour un programme de recherche proposé).

Un deuxième trait distinctif entre les écrits de ces deux écoles est lié à la façon dont ils considèrent le travail informel. Les deux conviennent qu'une telle participation est un élément majeur et même de plus en plus important, notamment au moment où les responsables de la politique sociale procèdent au délestage de la prestation de services pour la confier aux familles et au secteur à but non lucratif. Les travaux portant sur le « secteur bénévole » ont tendance à considérer ces apports dans une optique très positive, tandis que les écrits sur l'économie sociale affichent une perception beaucoup plus sceptique à l'égard de la participation « informelle ». Une analyse plus poussée s'impose pour examiner le partage des tâches et déterminer s'il existe des inégalités systémiques fondées sur le sexe, la classe et d'autres distinctions. Elle permettrait de faire ressortir le travail véritable que ce secteur accomplit (dont une partie est rémunérée mais dont la majorité ne l'est pas) et elle aiderait à repérer les moyens d'assurer une égalité des chances tant au niveau de l'apport du travail informel que de celui du fardeau qu'il comporte[34].

Encadré 7

Les formes de participation sont-elles toutes égales ?

Un programme de recherche

1. Les programmes qui visent à faire participer les individus à toute forme de vie communautaire contribuent-ils à renforcer la dimension « appartenance » de la cohésion dans la même mesure que ceux qui insistent qu'une participation renouvelée doit comprendre une activité économique reconnue et significative ?

2. Comment la participation au travail informel peut-elle être organisée pour qu'elle permette d'éviter de compromettre l'égalité des chances et de renforcer des modes de discrimination systémique qui existent depuis longtemps ?

3. La participation au travail informel par les familles et le secteur à but non lucratif est-elle en voie d'être restructurée de façon à stimuler un sentiment d'espoir et de réciprocité ?

Le rôle des institutions en matière de reconnaissance de la diversité et du développement d'un ensemble de valeurs partagées

La définition de la cohésion sociale qui sert d'étalon de mesure dans notre étude est axée sur les aspirations et les valeurs partagées. Mais, l'examen

de la documentation disponible révèle toutefois que la simple existence d'une diversité des valeurs, des cultures et des identités ne constitue pas un problème. Dans les faits, plusieurs observateurs soutiennent que le pluralisme des valeurs est la caractéristique de la société moderne. Donc, le fait que le Canada est un pays multinational d'immigration n'explique pas en soi l'existence de conflits, qu'ils soient de nature politique ou sociale, qui porteraient sur des revendications nationales ou culturelles. Les problèmes de cohésion sociale ne surviennent que lorsque la non-reconnaissance de la diversité et le rejet des différences ont pour effet d'atténuer les sentiments d'appartenance et de décourager la participation.

On trouve l'un des exposés les plus limpides de cet argument dans une étude publiée depuis un certain temps dans laquelle les auteurs utilisent directement le concept de cohésion sociale. *Cultural Boundaries and the Cohesion of Canada* (1980) met l'accent sur trois axes de diversité : ethnique, linguistique et autochtone/non autochtone. Raymond Breton, Jeffrey G. Reitz et Victor Valentine nous rappellent que « la langue et l'appartenance ethnique n'ont *en soi* aucune pertinence pour la cohésion sociale. La simple présence d'une diversité ethnique et linguistique n'est pas une source de désunion » (1980, p. 9-10).

Par conséquent, il faut accorder une certaine attention à l'hypothèse selon laquelle la cohésion sociale est fonction de « valeurs partagées ». Breton et coll. sont à vrai dire sceptiques concernant la place qu'occupent les valeurs communes dans l'enchaînement causal :

> Mais, la mesure dans laquelle une culture et une idéologie communes sont nécessaires demeure encore une question tout à fait discutable. L'importance d'une culture partagée peut varier d'une société à l'autre. On a perçu l'absence presque complète d'une culture commune et la timidité des idéologies communes comme un problème propre au Canada. Mais il n'existe que très peu d'analyse systématique de cette dimension et de ses répercussions. Donc, la plupart des études ne font que répéter des conjectures. (1980, p. 13)

Si le « partage » doit être considéré en théorie comme figurant au coeur de plusieurs dimensions de la cohésion sociale, il nous faudrait entreprendre d'autres recherches à cet effet. Il ne suffit pas de démontrer que les valeurs sont différentes, qu'il y a une diversité de points de vue au Canada concernant les Canadiens, l'histoire et l'avenir. Il s'agit d'une situation normale. Il n'est même pas suffisant de retracer la mesure dans laquelle ces divergences évoluent dans l'espace et dans le temps. Nous devons connaître plus précisément les répercussions de ces différences *pour la cohésion sociale.* Ceci veut dire qu'il faut savoir quelles valeurs doivent être partagées et quelles sont celles qui peuvent diverger sans menacer l'aptitude à participer au « développement d'une communauté ». Par exemple, des valeurs politiques communes (un engagement commun à l'égard de l'existence d'un pays, de modèles politiques, notamment la démocratie) sont-elles suffisantes ? Le partage de symboles est-il important, ou non ? Un sentiment d'identité « canadienne » est-il même nécessaire ? Plusieurs identités (cri et canadienne, québécoise et canadienne) peuvent-elles coexister sans soulever de risque pour la cohésion sociale ?

Beaucoup de travaux de recherche ont vu le jour depuis la publication de l'ouvrage de Breton et coll., et les choix sur la façon de désigner les choses ont aussi suscité de l'intérêt (par exemple, entre autres, les Associés de recherche Ekos, 1995), mais « les conjectures répétées » se sont aussi multipliées. Des débats politiques au sujet de la « loyauté », « sur le fait d'être Canadien », à propos des hiérarchies d'allégeances ainsi que sur les moyens de reconnaître la diversité profonde du Canada (Taylor, 1994) n'ont pas contribué à clarifier cette question d'un iota. Ce sujet continue donc de figurer à l'ordre du jour. Les *conséquences* en termes de cohésion sociale de « partager » ou de « ne pas partager » certaines valeurs demeurent obscures.

Pour éviter tout simplement de répéter des conjectures, Breton et coll. se sont tournés vers une analyse des processus qui pourraient contribuer à accentuer le « degré de cohésion qui a une incidence sur la portée de tels compromis mutuellement

acceptables et la résolution de conflits qui surviennent à l'occasion » (1980, p. 3). Leurs conclusions au sujet des liens de causalité sont claires. Une société cohésive en est une à l'intérieur de laquelle la résolution de conflits est bien gérée. La cohésion sociale ne sera menacée que si les différences donnent lieu à une mobilisation, devenant ainsi des motifs de revendications conflictuelles, et que ces demandes sont gérées de façon maladroite. Donc, la cohésion sociale est stimulée par une gestion compétente des conflits liés à une mobilisation des différences (ou des clivages) de toutes sortes – à caractère culturel, linguistique et économique.

Les mêmes explications sont évoquées dans des études plus récentes. Par exemple, dès 1994, Diane Bellemare et Lise Poulin-Simon ont souligné les conséquences négatives possibles de certains choix institutionnels en matière de politiques économiques pour les dimensions de l'appartenance et de l'insertion : « Pour conclure, le chômage endémique accentue les pathologies sociales, les écarts de revenu et les problèmes de dépendance et d'insécurité économique, il contribue à la division sociale et à l'effritement de la cohésion sociale » (1994, p. 12). La même année, Thomas Homer-Dixon écrivait : « Des travaux de recherche récents indiquent que des lacunes dans un milieu peuvent provoquer de la violence et des désordres sociaux généralisés dans les sociétés pauvres. [...] Ces situations représentent un défi immédiat pour les intérêts en matière de sécurité nationale des pays développés, y compris le Canada » (1994, p. 7). Depuis lors, plusieurs autres économistes intéressés à cet enchaînement causal se sont joints à elles mais, malheureusement, il n'y a encore qu'une minorité d'entre eux qui rattachent les aspects des politiques d'emploi et de sécurité du revenu directement à la cohésion sociale. Il serait possible de faire beaucoup plus.

Les institutions jouent un rôle central parce qu'elles sont le véhicule pour gérer la diversité et que leur configuration actuelle a une incidence sur leur aptitude à contribuer à la cohésion. Comme Breton et coll. l'ont écrit :

> Souvent, les occasions de conflits les plus intenses ont trait précisément aux modalités dont les institutions sont dotées pour s'adapter [...] à la diversité. La conception des institutions met en cause des questions de pouvoir, de reconnaissance sociale et de statut, ainsi que de répartition de ressources rares. (1980, p. 13)

La détermination des institutions et des structures de comportement institutionnel qui peuvent gérer une diversité politiquement mobilisée représente une lacune trop importante de la recherche actuelle. La principale conclusion de l'analyse du Club de Rome est pertinente à cet égard. Leur conclusion fait écho à celle de Breton et coll. :

> En ce qui concerne l'ordre social et la résolution pacifique de conflits normatifs, il y a de bonnes et de mauvaises macro-institutions, de bonnes et de mauvaises institutions de la société civile. [...] Dans le cas des institutions, il n'est pas suffisant de se demander si elles sont de nature « macro » ou « intermédiaire »; il faut aussi considérer les idées qu'elles véhiculent et les intérêts qu'elles représentent. (Berger, 1998, p. 363)

Tout ceci nous mène à la conclusion qu'il nous faut accorder plus d'attention aux institutions, à leurs pratiques et à leurs idées. En bout de ligne, la recherche doit permettre d'établir des distinctions entre des institutions et de déterminer celles qui ont un bon rendement parce que leurs pratiques encouragent la participation et qu'elles parviennent à reconnaître et à assurer la médiation des divergences, etc. (voir l'encadré 8 pour un programme de recherche proposé).

Étant donné que le développement de l'égalité des chances fait partie intégrante de la définition de la cohésion sociale, il nous faut tout particulièrement avoir accès à des travaux sur la légitimité des macro-institutions de représentation – les partis politiques mais aussi les groupes d'intérêts et les mouvements sociaux – qui sont chargées d'assurer la médiation entre les besoins et les résultats. Ces institutions sont particulièrement importantes pour les groupes et les couches démographiques qui n'ont pas les ressources personnelles nécessaires pour être représentés directement aux instances gouvernementales et dans les communautés et pour participer aux délibérations portant sur les priorités

Encadré 8

Le rôle des institutions en matière de reconnaissance de la diversité et du développement d'un ensemble de valeurs partagées

Un programme de recherche

1. Quelles sont les conséquences, le cas échéant, des divergences qui existent au chapitre des valeurs ? Quelles sont les différences qui importent et quelles sont celles qui représentent une manifestation inévitable, même désirable, de l'histoire multinationale et polyethnique du Canada ?

2. Quelles valeurs faut-il partager et quelles sont celles qui peuvent diverger sans menacer l'aptitude à participer au « développement d'une communauté » ?

3. Quels sont les types de pratiques institutionnelles qui contribuent à renforcer chacune des dimensions de la cohésion sociale ? Quelles sont les pratiques, le cas échéant, qui ont pour effet d'affaiblir la cohésion sociale ?

4. Des institutions publiques représentatives sont-elles en mesure d'assurer la médiation des conflits de valeurs et de reconnaître l'apport de tous les citoyens, sans égard à leurs caractéristiques socio-économiques, ethniques ou culturelles ?

5. Existe-t-il un espace institutionnel pour assurer la participation, ou les gouvernements, les partis et d'autres intervenants ont-ils dans les faits mis fin aux discussions sur les priorités et les choix collectifs de façon à poursuivre leurs propres projets ?

en matière de politiques. Les conclusions des recherches portant sur l'intervention des associations en vue d'amener les citoyens de seconde zone – les femmes, les Autochtones, les pauvres, les gais et les lesbiennes, les handicapés – à participer pleinement aux affaires civiques insistent toutes sur la nécessité d'entreprendre d'autres travaux sur les modalités de promotion et de défense des droits qui sont les mieux en mesure de préserver la démocratie. Quelles sont les institutions qui offrent et qui sont perçues comme offrant légitimement l'espace pour que ces échanges puissent se dérouler et pour assurer la médiation des conflits portant sur les fins et les moyens ? On peut aussi se demander s'il existe suffisamment d'espace institutionnel ou si les gouvernements, les partis et d'autres intervenants ont dans les faits mis fin aux discussions sur les priorités et les choix collectifs de façon à poursuivre leurs propres projets.

Qu'est ce que la cohésion sociale apporte ?

La pertinence de s'intéresser aux institutions et à leurs choix est aussi manifeste si la préoccupation porte sur les conséquences *de* la cohésion sociale. Les auteurs de la vaste majorité des travaux de recherche examinés dans notre étude, comme l'indiquent si bien les citations tirées de l'étude de Bellemare et Poulin-Simon et de celle de Homer-Dixon rapportées plus haut, considèrent la cohésion sociale comme une variable dépendante. Ils se demandent, comme nous l'avons fait dans la présente section, qu'est-ce qui stimule la cohésion sociale ? L'objectif consiste à expliquer les variations d'une ou de plusieurs dimensions de la cohésion sociale, soit en se référent à une autre dimension ou à une autre variable.

Mais on pourrait déplacer l'orientation de la causalité et soulever une question différente, qui deviendrait : Qu'est-ce que la cohésion sociale apporte ? Pourquoi voudrait-on garantir son existence ?

Dans le contexte de ces questions, la cohésion sociale devient une **variable indépendante**. Ces questions sont particulièrement importantes pour ceux qui poursuivent des travaux portant sur une ou plusieurs dimensions énumérées dans la première

rangée du tableau 1. Des travaux très utiles sont en voie de réalisation, mais il nous manque encore des éléments d'information et les résultats de la recherche devront être mieux intégrés aux préoccupations en matière de politiques publiques. En faisant porter leur attention sur les collectivités locales, les auteurs de plusieurs études énumérées dans la première rangée du tableau 1 s'intéressent aux répercussions de la cohésion sociale *pour* quelque chose. L'une des variables dépendantes est la « santé » des gens ou des familles, au sens le plus large du terme. Parfois, il s'agit strictement de leur état de santé; parfois, il s'agit d'une mesure abstraite de l'état de santé, y compris le bien-être économique. Dans d'autres cas, la performance économique est la variable dépendante (Maxwell, 1996, par exemple). Comme nous l'avons vu plus haut, aussitôt que l'on commence à soulever des questions, il appert que d'autres travaux sur les connexions structurelles devront être entrepris (voir l'encadré 9).

Encadré 9

Qu'est-ce que la cohésion sociale apporte ?

Un programme de recherche

1. Quel est l'impact, le cas échéant, de l'une ou de plusieurs des dimensions de la cohésion sociale sur l'état de santé et le bien-être des individus ?

2. Quel est l'impact, le cas échéant, de l'une ou de plusieurs des dimensions de la cohésion sociale sur la performance économique ?

III(B) Un pays peut-il accumuler du capital social ?

Nous avons déjà établi qu'il existait plusieurs définitions du capital social; il n'est pas nécessaire de revenir sur ce thème. En conséquence, la réponse à la question soulevée ici est bien sûr fonction de la définition employée. Lorsque le capital social est défini, comme l'ont fait Osberg et Maxwell, comme un ensemble d'institutions, il devient alors manifeste qu'un pays peut avoir du capital social. Comme l'une des citations rapportée plus haut le précise, « le Canada possède beaucoup de capital social [...] dont la principale composante [...] est l'ensemble des garanties implicites intégrées au filet de sécurité sociale » (Maxwell, 1996, p. 14-15). Donc, pour ceux qui utilisent cette définition, ce sont les institutions à la grandeur du pays qui composent le capital social, en rendant l'« assurance » disponible, en étalant le risque et en maintenant l'infrastructure. Les collectivités locales et les quartiers sont importants, mais ils s'inscrivent dans un cadre plus vaste d'institutions et de politiques. Ils ne peuvent à eux seuls ni générer tout le capital social nécessaire ni agréger le capital social à l'échelle de l'ensemble de la société.

Cette vision du capital social se rapproche étroitement de celle analysée dans la section précédente et elle contribue à renforcer l'importance de prêter attention aux institutions. La meilleure façon de procéder consiste à axer les recherches sur les questions soulevées par les institutions et leurs pratiques et sur celles qui portent sur la cohésion sociale en tant que variable indépendante.

Peut-on agréger le capital social ?

Mais, les définitions plus usuelles du capital social donnent un éclairage différent de la situation. Ces travaux, fondés soit sur l'approche de Jacob ou sur celle de Putnam, considèrent que le capital social est concentré dans des réseaux précis et limités. Donc, Jane Jacobs se réfère au capital social des villes, tandis que Robert Putnam attribue l'origine de la réussite contemporaine des régions italiennes du nord aux modes de participation civique dans les cités-États du Moyen-Âge. Selon ces deux définitions, le capital social a une dimension spatiale. Même ceux qui utilisent la notion d'économie sociale ont commencé à trouver une certaine utilité dans la formulation de Putnam, parce qu'elle s'intègre bien à l'accent qu'ils mettent sur le développement communautaire. Par exemple, Lévesque et Ninacs utilisent la notion de capital social, telle que définie par James Coleman (avec des nuances inspirées par Pierre Bourdieu)[35]. Pour

eux, le capital social est « la somme des dettes sociales mutuelles que les gens et les organisations contractent dans leurs activités non commerciales et non monétaires » (1997, p. 17). Ils affirment qu'il s'agit d'une ressource collective qui peut être utilisée pour atteindre des objectifs qui seraient autrement hors de portée[36].

On suppose souvent, sans que l'hypothèse n'ait encore été vérifiée, qu'il y a un effet de propagation du local au national. Par exemple, tant Sherri Torjman (la société civile contribue à « renforcer le tissu des collectivités et de l'ensemble de la nation en stimulant un esprit de responsabilité collective » [1997, p. 16]) que la plupart de ceux qui utilisent la notion d'économie sociale (« Avec les années 90, avec la crise de l'emploi et de l'État-providence [...] les espaces nationaux ont eu tendance à laisser plus de place à l'espace local [...] La société fragmentée par la crise se reconstruit aujourd'hui par le bas, par les communautés locales » [Favreau et Laville, 1996, p. 3]) supposent explicitement que l'édification de communautés locales cohésives se traduira par une cohésion de la communauté nationale. Cette hypothèse est-elle empiriquement valable ?

Comme on le fait dans l'encadré 10, on pourrait donc se demander : Le capital social qu'on retrouve dans les communautés locales peut-il se cumuler à l'échelle du pays ou même de la province ? Une autre façon de formuler cette question consiste à se demander si un ensemble de communautés, chacune avec son propre capital social, résultera nécessairement en une société qui est cohésive ? Si, comme Peter Hall le laisse entendre, le capital social est « un bien exclusif » (c'est-à-dire, accessible seulement pour les membres du groupe), les communautés ne pourraient-elles pas chercher à conserver pour elles-mêmes leur capital social, en excluant les autres, en traçant des frontières hermétiques et en définissant certains types de comportement social et politique comme illégitimes ? Il faut donc entre-prendre d'autres travaux de recherche pour clarifier ces questions. (Voir l'encadré 10 pour un programme de recherche proposé.)

Encadré 10

Peut-on agréger le capital social ?

Un programme de recherche

1. Le capital social qu'on retrouve dans les collectivités locales peut-il se cumuler à l'échelle du pays ou même de la province ?

2. Une série de communautés fortes et cohésives est-elle l'indice d'une société plus cohésive dans son ensemble ? Le capital social est-il un « bien exclusif », en ce sens que les groupes sont incités à garder pour eux leur capital social, en excluant les autres, en traçant des frontières hermétiques et en définissant comme illégitimes certains types de comportement social et politique ?

Capital social et identité nationale

Un examen plus approfondi du concept de capital social permet de faire ressortir la véritable raison pour laquelle il est si souvent lié aux communautés locales et à leurs réseaux. Pour Coleman, Bourdieu et maintenant Putnam, la création de capital social nécessite des contacts entre les individus et à l'intérieur de petits groupes[37]. Les gens doivent strictement être en contact. La confiance naît parce qu'une personne connaît l'autre, ou du moins elle connaît quelqu'un qui peut se porter garant de l'autre. La communauté n'a pas besoin, bien sûr, d'être liée à une zone géographique précise; il y a certes des communautés – des réseaux d'affaires, des mouvements d'activistes ou d'intellectuels, par exemple – qui n'ont pas de racines territoriales. Néanmoins, ils constituent des réseaux qui fonctionnent par l'intermédiaire de contacts personnels et leur nombre de membres est limité. Tous ne peuvent pas participer. Putnam insiste sur la nécessité de ces contacts directs :

> L'envoi d'un chèque à un comité d'action politique est un geste de participation politique, mais il ne renferme pas ou ne crée pas de capital social. Jouer aux quilles dans une ligue ou prendre un café avec un ami comporte et crée du capital social, bien que ces actes ne soient pas des gestes de participation politique. [...] La prolifération d'« organisations de listes d'envois », comme l'Association américaine des personnes retraitées ou Sierra Club, bien que

très importante sur le plan politique (et commercial), n'est toutefois pas véritablement un contre-exemple du relâchement présumé des interconnexions sociales, puisqu'il ne s'agit pas vraiment d'associations à l'intérieur desquelles les membres se rencontrent. Les liens entre les membres tiennent à des idéologies et à des symboles communs, non à des rapports entre ceux-ci. (1995, p. 10)

Malheureusement, les pays – et même la plupart des collectivités locales, pourrait-on ajouter – sont précisément des communautés qui sont liées ensemble par de tels idéologies et symboles communs. Ils ne peuvent jamais former des réseaux qui se prêtent à des contacts personnels. Cette caractéristique des nations a été désignée par Benedict Anderson de communauté « imaginée ». En parlant de la nation, il a écrit :

> Elle est *imaginée* parce que même les membres de la plus petite nation ne connaîtront jamais la plupart de leurs concitoyens, ne les rencontreront pas ou n'en entendront même pas parler, mais, dans l'esprit de chacun, vit l'image de leur communion d'intérêts. [...] La nation est conçue comme *limitée* parce que même la plus grande d'entre elles, regrou-pant environ un milliard d'êtres humains, possède des frontières limitées, parfois extensibles, au delà desquelles on trouve d'autres nations. [...] Enfin, elle est imaginée en tant que *communauté*, parce que, sans égard à l'exploitation et aux inégalités actuelles qui peuvent prévaloir à l'intérieur de chacune d'entre elles, la nation est toujours conçue comme un milieu où règne une camaraderie horizontale et profonde. (1991, p. 6-7)

Cette conceptualisation de la façon dont les grandes communautés fonctionnent (par opposition aux petites collectivités locales) cadre bien avec les thèmes jugés importants par ceux qui composent la deuxième rangée du tableau 1. L'intérêt de Kymlicka pour l'identité nationale s'y adapte bien. D'autres mettent l'accent sur des formes d'insertion et d'exclusion – les frontières d'Anderson – qui déterminent les limites de la citoyenneté, en distinguant non seulement les détenteurs de passeport des ressortissants étrangers mais aussi ceux qui sont habilités à être traités comme des citoyens à part entière et donc à bénéficier d'un traitement juste et d'une égalité des chances (Echenberg, 1997; Noël, 1996; Jenson et Phillips, 1996).

Encadré 11

Capital social et identité nationale

Un programme de recherche

1. D'où provient une identité nationale collective – un sentiment d'appartenance ? Le capital social – c'est-à-dire, le fait de croire à la connectivité – est-il l'élément crucial ou une participation à une « communauté imaginée » avec des projets politiques communs est-elle suffisante ?

2. Un sens d'appartenance nationale peut-il être créé par suite de succès remportés au niveau des dimensions de la cohésion sociale – comme l'insertion, la reconnaissance et la légitimité – ou faut-il conclure que des retombées entre les dimensions ne peuvent pas se produire ?

Ces perspectives nous poussent sur la voie de questions de recherche à considérer. D'où vient l'identité nationale collective ? Le capital social – c'est-à-dire, le fait de croire à la connectivité – est-il l'élément crucial ou une participation à une « communauté imaginée » avec des projets politiques communs est-elle suffisante ? Quelle sorte d'appartenance est-elle nécessaire pour favoriser un sens partagé des affaires civiques ? (Voir l'encadré 11 pour un programme de recherche proposé.)

III(C) La cohésion de quoi et pour qui ?

Dans la première partie de cette étude, nous avons soutenu que l'un des principaux enjeux pour la cohésion des sociétés modernes était l'aptitude à reconnaître et à assurer la médiation de la diversité politisée. Des conflits normatifs tournant autour des revendications de classe, de groupes ethniques, religieux, linguistiques et nationaux sont des aspects familiers de la vie de tous les jours en politique. Des échanges sur la cohésion sociale doivent permettre de parler de ces conflits en des termes familiers et convaincants pour plusieurs générations de Canadiens qui ont appris à attacher de la valeur à l'équité des résultats et au pluralisme. Dans le cadre

Encadré 12

La cohésion sociale peut-elle être une menace à la cohésion sociale ?

Un programme de recherche

1. Les identités des citoyens peuvent-elles être diversifiées et multiples, sans menacer la cohésion sociale ou est-il nécessaire d'adhérer à une seule vision nationale ?

2. Les mécanismes et les institutions nécessaires pour assurer un équilibre entre la justice sociale et la cohésion sociale sont-ils en place ?

3. La reconnaissance et l'appartenance de qui s'emploie-t-on à maximiser ? Les utilisateurs de services communautaires retirent-ils les mêmes avantages que les fournisseurs bénévoles ou subissent-ils une perte de statut de citoyenneté ?

de ces discussions, la question de l'échelle occupe une place centrale. Qui est compris dans les limites de la communauté ? Quelle est sa taille ? Devrions-nous parler de la cohésion sociale au singulier ou au pluriel ? La question suivante, en apparence anodine mais néanmoins parfaitement légitime, soulève l'aspect peut-être le plus préoccupant : Quand la cohésion sociale devient-elle une menace à la cohésion sociale ? (Trois questions possibles de recherche visant à examiner cette énigme sont soulevées dans l'encadré 12.)

Si la cohésion sociale est nécessairement un attribut d'une communauté, la question des frontières et des limites fait toujours surface. La cohésion est fonction de l'établissement d'une frontière entre les membres de la collectivité et ceux qui ne le sont pas. Ces frontières peuvent être la résultante de toute une gamme de règles, dont seulement certaines satisfont aux critères d'une société démocratique libérale. Comme Julie White de la Fondation Trillium l'a souligné, à l'instar de la petite fille aux cheveux bouclés dans le poème ancien, les communautés, lorsqu'elles sont bonnes, sont très, très bonnes. Et lorsqu'elles sont mauvaises, elle sont affreuses (1997). Les communautés ne sont pas uniquement « mauvaises » lorsqu'elles ne possèdent pas de liens internes ou qu'elles n'ont pas de compréhension ou de contacts interpersonnels. Elles peuvent être très, très mauvaises lorsqu'elles pratiquent l'exclusion et qu'elles sont tout simplement repliées sur elles-mêmes. Des communautés cohésives peuvent pécher par un excès d'« herméticité ». Il ne peut être que trop évident qu'une personne n'est pas du quartier et qu'elle fait donc l'objet de soupçon, qu'elle ne fait pas partie de la vieille garde et qu'elle est donc étrangère. Donc, la première question à se poser consiste à se demander si la décision de resserrer la cohésion sociale en insistant sur la nécessité de partager des valeurs ne pourrait pas avoir vraiment pour effet de réduire la possibilité de compromis viables. Plus précisément, les identités des citoyens peuvent-elles être à la fois diversifiées et multiples, sans menacer la cohésion sociale, ou est-il nécessaire d'adhérer à une seule vision nationale ?

Un autre danger, c'est que la cohésion sociale devienne un point de mire trop limité, si l'on se préoccupe de l'état de santé de l'ensemble de la communauté. Il importe aussi d'être sensible à la **perméabilité** ou à la capacité d'être ouvert. On peut considérer la perméabilité comme une ouverture sur l'extérieur, l'aptitude à reconnaître des divergences légitimes. Historiquement, des pratiques qui encouragent l'ouverture ont été beaucoup moins répandues que celles qui favorisent la cohésion. L'étranger est une figure trop connue des communautés traditionnelles, tout comme l'est le paria. Les réseaux articulés autour de l'exclusivité ont été un fléau pour les réformateurs sociaux depuis au moins un siècle. L'histoire moderne peut être interprétée comme une longue série de luttes pour briser l'exclusivité de réseaux privés fondés sur la famille et la richesse. L'objectif d'un vaste éventail de mouvements politiques consistait à implanter des normes d'équité, de justice et de non-discrimination comme règles du discours économique, politique et social. La longue lutte pour le suffrage universel menée par les réformateurs sociaux progressistes au XIXe et au début du XXe siècle en est une illustration. Leur but était d'établir un régime politique à l'intérieur duquel le

pouvoir politique des nombres ferait contrepoids au pouvoir économique de la richesse. Mais la nécessité de telles luttes n'est pas uniquement le fait d'un passé lointain. Qu'il s'agisse de quartiers constitués en fonction de la discrimination raciale, de clubs privés d'où les Juifs sont exclus ou même de tavernes (sans mentionner toute la myriade d'autres institutions) où les femmes n'étaient pas admises jusqu'à tout récemment, nous pouvons constater que nous sommes à peine à une génération des formes d'organisation sociale qui étaient très cohésives et très inéquitables. Comme la Commission canadienne des droits de la personne l'a écrit à propos du Canada des années postérieures à 1945, dans son exposé intitulé « Social Justice, Social Cohesion and the Role of the Human Rights Commission » (1997, p. 2) :

> L'antisémitisme était socialement acceptable. [...] Les femmes étaient assujetties à un droit de la famille et de la propriété discriminatoire. [...] Les peuples autochtones étaient ignorés. [...] Mais il y a ceux qui évoquent l'image du Canada de l'après-guerre comme étant une époque de forte cohésion sociale, puisque tous saluaient le « Red Ensign », chantaient le « God Save the Queen » à l'école et syntonisait l'émission « La soirée du hockey au Canada ». Le seul problème, c'est que cette vision de la cohésion sociale excluait à peu près tous ceux qui n'étaient pas d'origine britannique, de religion chrétienne ou de sexe masculin.

Par conséquent, le véritable défi des échanges sur la cohésion sociale consiste à déterminer les mécanismes et les institutions nécessaires pour établir un équilibre entre la justice sociale et la cohésion sociale. Il s'agit de mécanismes et d'institutions qui permettent de continuer à valoriser et à promouvoir l'égalité des chances et l'équité en respectant tous les aspects de la diversité, tout en encourageant l'aptitude à agir ensemble.

Une autre question importante : L'appartenance de qui s'emploie-t-on à maximiser ? Dans le cadre des débats portant sur l'aspect participation de la cohésion sociale, notamment en rapport avec la participation à des associations bénévoles, la personne décrite comme étant celle qui bénéficie de la participation est souvent le *fournisseur de service* ou le bénévole. L'accent porte sur les avantages d'être actif dans sa communauté, au lieu de rester à la maison pour regarder la télé ou d'être trop submergé de travail et de stress pour pouvoir participer. Néanmoins, pour plusieurs activités, notamment celles de prestation de services (que ce soit par le biais de contrats obtenus du secteur public ou pour remplacer des services publics ayant fait l'objet de coupures), il y a une autre personne qui est en cause. Il s'agit du destinataire de l'activité de bienfaisance ou du service. Nous avons peut-être oublié trop rapidement qu'une bonne partie de la lutte de bien des réformateurs sociaux de la fin du XIXe siècle consistait à échapper à l'arbitraire et aux comparaisons désobligeantes que comportait la prestation bénévole de l'aide sociale, d'échapper à la Dame Patronnesse et à ses jugements moralisateurs. L'objectif visé était de transformer tous et chacun, même ceux dans le besoin, en des citoyens à part entière. On peut donc se demander, par exemple, si les banques d'alimentation ont pour effet d'accentuer le sentiment d'appartenance et de participation de leurs utilisateurs autant qu'elles le font pour les bénévoles de l'autre côté du comptoir. Le fait de s'adresser à des organismes qui jouent le rôle de redresseurs de tort est-il un substitut juste et équitable pour le droit du citoyen de se prévaloir d'un service auprès du plus maussade des fonctionnaires ? Nous ne faisons pas seulement allusion ici aux luttes des réformateurs sociaux visant à créer des modes de distribution de service justes et équitables qui assurent le respect de la dignité des destinataires. Il convient aussi de rappeler ici les réflexions de Max Weber sur la bureaucratie. En dépit de ses craintes à l'égard de la « cage de fer », il a aussi reconnu que des règles et des normes régularisées et appliquées selon la loi auraient probablement plus de chance de donner des résultats plus prévisibles et plus justes que ceux qui sont fondés sur d'autres formes d'autorité, qu'elles soient à caractère moral ou religieux.

Conclusions : un concept de notre temps pour notre époque

La métaphore sur laquelle repose notre étude en est une qui vise à déterminer les « contours » de la

cohésion sociale. L'objectif visé consiste à tracer les frontières qui entourent la cohésion sociale et à isoler certains domaines de recherche. Des cartes sont utiles parce qu'elles nous aident à trouver notre chemin. On peut parfois les consulter pour se rappeler les endroits que nous avons déjà vus, mais leur véritable utilité consiste à nous aider à passer d'un endroit à un autre. Par conséquent, l'exercice de délimitation des contours auquel nous nous sommes livrés dans cette étude visait un ensemble limité d'objectifs. L'un d'entre eux était de situer la cohésion sociale dans le contexte des débats contemporains portant sur l'égalité sociale et politique et l'équité des résultats parmi les successeurs du keynésianisme et les chefs de file de la pensée d'après-guerre. Un deuxième objectif visait à déterminer les liens entre le concept de plus en plus populaire de cohésion sociale et plusieurs autres notions. Le dernier objectif consistait à repérer un ensemble de questions qui pourraient faire l'objet de recherches futures, de sorte que les échanges à l'avenir pourraient aller au delà de ceux qui ne dépassent pas le niveau des impressions (Osberg, 1992, p. 233).

Même si l'on juge que cet exposé est parvenu à atteindre son objectif, on ne peut pas considérer qu'il met un point final aux discussions. Il s'agit de l'amorce, non de la fin d'une analyse approfondie d'une notion qui demeure ambiguë.

La cohésion est un concept ambigu parce qu'il peut être utilisé par des personnes qui s'emploient à réaliser une foule de choses différentes. Il est parfois évoqué par des politiciens de droite et des populistes qui sont nostalgiques au sujet du « bon vieux temps », lorsque la vie semblait plus facile, plus sécuritaire et moins menaçante. Mais le concept de cohésion sociale peut aussi être utilisé par ceux qui craignent les conséquences d'une vision de l'avenir excessivement marchandisée. Il n'y a pas de doute qu'une bonne partie des réseaux au Canada et ailleurs qui évoquent la « cohésion sociale » le font parce qu'ils craignent les résultats d'une évolution structurelle qui ignore les besoins sociaux et politiques. Ils sont résolument tournés vers l'avenir, non vers le passé.

Cette stratégie est elle aussi ambiguë, même si elle est peut-être nécessaire. Le fait d'insister sur la recherche d'une cohésion sociale écarte nécessairement d'autres façons possibles de définir le problème, comme mettre l'accent sur l'injustice sociale, l'absence d'équité des résultats ou une discrimination systémique. Le fait de minimiser l'importance de tels sujets signifie peut-être que ceux qui continuent de préférer des notions plus familières n'arriveront pas à se faire entendre, bien que peut-être de façon tout à fait non délibérée. Il est possible aussi qu'un espace s'ouvre pour ceux qui évoquent la cohésion sociale afin de justifier des appels en faveur du retour à un passé peut-être plus glorieux mais décidément moins juste.

Dans la première partie de l'étude, nous avons décrit les raisons pour lesquelles la cohésion sociale est un concept de notre époque. On a aussi rappelé au lecteur que ce n'est pas la première fois que la cohésion sociale était à l'ordre du jour. Le concept est proposé comme moyen de maintenir l'ordre social à chaque fois que des perturbations économiques et des périodes d'adaptation politique ont contribué à modifier les façons coutumières de faire les choses. À la fin du XIXe siècle, pendant les années 30 et 40, et encore de nos jours, le concept de cohésion sociale plaît aux commentateurs sociaux qui craignent l'agitation sociale suscitée par les nouvelles formes de production, l'évolution des relations homme-femme et d'autres aspects des rapports sociaux, et les mouvements démographiques. À chacune de ces périodes, on a pu relever dans le discours populaire l'expression de craintes et d'incertitude à l'effet que « les choses étaient en voie de se désintégrer ». Devant cette situation, certains analystes – mais toujours un nombre restreint – se sont mis à la recherche de mécanismes et d'institutions qui pourraient encourager le partage de valeurs et une participation à la vie de la communauté.

La caractéristique distinctive du concept de cohésion sociale est la proposition théorique selon laquelle des valeurs partagées doivent sous-tendre les processus de l'ordre social. D'autres écoles théoriques rattachent l'ordre social au fonctionnement des

marchés et à d'autres institutions ou aux choix collectifs déterminés de façon démocratique. À chacune de ces périodes de perturbations politiques et économiques, d'autres modèles théoriques ont été utilisés pour aboutir à des diagnostics opposés sur les problèmes de l'heure et pour chercher à promouvoir d'autres solutions, d'autres façons de réfléchir à propos des conflits et des consensus et de la démocratie.

Plusieurs des notions analysées dans la deuxième partie sont issues de ces autres écoles théoriques. Des auteurs se sentent plus à l'aise avec des notions comme le capital social, la citoyenneté et l'économie sociale parce que celles-ci représentent des éléments clés d'autres modèles de l'ordre social, comme le libéralisme tocquevillien ou des théories de la démocratie. Chacune de ces notions peuvent être rattachées à une ou à plusieurs des cinq dimensions de la cohésion sociale, mais elles formulent les questions sous des angles très différents. Néanmoins, dans la plupart des cas, comme l'histoire nous l'enseigne, les politiques publiques adoptées en pratique seront des choix fondés sur des compromis entre diverses optiques théoriques.

Par conséquent, la première conclusion générale de notre étude, c'est que la cohésion sociale demeure un concept controversé. Ceux qui l'utilisent possèdent une propension analytique à percevoir l'ordre social comme la résultante de valeur plutôt que d'intérêts, de consensus plutôt que de conflit et de pratiques sociales plutôt que de mesures politiques. D'autres façons de voir les choses ont peut-être été écartées par l'enthousiasme suscité par la cohésion sociale, mais elles demeurent d'autres voix qui se font entendre dans la poursuite des débats. C'est pour cette raison que la troisième et dernière partie de l'étude se termine sur une note de prudence concernant l'adoption trop enthousiaste d'un programme qui néglige de reconnaître les revendications continuelles en faveur de la justice sociale et diverses valeurs, en particulier dans un pays multinational et moderne comme le Canada.

Étant donné le caractère central qu'occupent les valeurs partagées dans toutes les définitions de la cohésion sociale, notre étude a, de diverses façons, abordé la question des valeurs. Le point de départ est l'hypothèse faite par plusieurs personnes en sciences sociales selon laquelle la diversité des valeurs – ce qu'on pourrait appeler le pluralisme – est le symbole de la modernité. Par conséquent, des différences de valeurs et des conflits liés à des préférences culturelles fondamentales sont inévitables; ils sont tout simplement une chose normale. L'étude s'appuie sur l'analyse de plusieurs auteurs qui montrent que la diversité en soi n'est pas la source du problème. Les difficultés surviennent lorsque les institutions ne parviennent pas à gérer les conflits au sujet des valeurs. Nous avons pu relever dans la documentation disponible une insistance particulière sur les institutions et, tout spécialement, sur les institutions publiques comme l'endroit où une gestion réussie des conflits de valeurs doit se faire.

Comme nous l'avons souligné à plusieurs reprises dans cette étude, ceux qui ont adopté traditionnellement le concept de cohésion sociale ont eu tendance à minimiser la question des conflits. On les a donc sévèrement critiqués pour ne pas avoir prêté assez d'attention aux processus et aux institutions responsables de la gestion des conflits. Même de nos jours, aucune des cinq dimensions que nous avons isolées comme étant des éléments constitutifs de la cohésion sociale n'accorde nécessairement de l'attention à la gestion des conflits. Mais, plusieurs parmi ceux dont les travaux sont décrits dans la deuxième partie de l'étude, notamment ceux qui traitent des dimensions de l'insertion et de la légitimité, s'y intéressent de façon explicite. C'est pour cette raison que, dans la troisième partie, des questions au sujet des institutions et du pluralisme des valeurs sont notamment soulevées. Cette démarche nous mène à une deuxième conclusion générale dans l'étude selon laquelle le principal défi des échanges actuel sur la cohésion sociale consiste à incorporer dans le débat des préoccupations au sujet de la gestion de conflits par les institutions, notamment les institutions publiques.

En bout de ligne, les décisions concernant l'amélioration et le maintien de la cohésion sociale

se résument toutefois aux types de choix que, comme nous l'avons indiqué dans la première partie, les décideurs et les réformateurs sociaux débattent depuis près d'un siècle et demi. Nous évoluons maintenant dans une économie davantage fondée sur l'information que sur la production industrielle, plus exposée que jamais aux souffles des forces mondiales et, dans bien des cas, atteinte de l'hypothermie qui s'est manifestée lorsque l'idéologie néo-libérale et les menaces à la souveraineté nationale ont amorcé le démantèlement d'une partie de la « maison » qui nous abrite[38]. C'est pour cette raison que nous devons maintenant relancer un tel débat fondamental sur les liens qui nous unissent. Les dilemmes en cette fin de XXe siècle sont les mêmes que ceux qui existaient à la fin du XIXe siècle. Aurons-nous une économie plus prospère en laissant aux institutions privées, comme les marchés ou la famille, l'entière responsabilité de la distribution pour nous et les générations futures ou ne devrions-nous pas agir collectivement pour assurer un avenir décent pour tous ? L'ordre social est-il la résultante de la socialisation, de l'initiative privée et individuelle, ou du bon fonctionnement d'institutions mises sur pied démocratiquement par la voie d'une action collective ? Notre étude ne peut bien sûr pas apporter de réponses à ces questions, assujetties comme elles le sont à des principes fondamentaux. Néanmoins, nous avons déployé des efforts en vue de tracer les contours des questions controversées, si ce n'est pour rendre manifeste le fait que très peu de réponses sont vraiment à portée de la main. Son objectif consistait à nous faire cheminer un peu sur la voie qui permettra d'apporter une réponse à la question suivante : Comment réinventer, pour demain, ce vivre ensemble ?

Notes

1 En dépit de sa constatation générale de l'existence de niveaux généralement élevés de consensus sur les valeurs de base, Suzanne Peters a aussi pu repérer des différences en matière de priorités et d'appréciation de la vulnérabilité entre des groupes de prestataires de services sociaux et de groupes de réflexion constitués de façon aléatoire (1995, p. 2)

2 Comme Steven Vertovec l'a écrit dans le cadre du survol bibliographique qu'il a préparé pour la deuxième rencontre de l'International Metropolis Conference : « Il arrive de plus en plus souvent que la cohésion sociale ne soit évoquée que pour mentionner son absence, c'est-à-dire que, même si on nous présente rarement des faits sur ce qu'un niveau élevé de cohésion sociale pourrait vouloir dire, nous sommes inondés de descriptions faisant état de l'absence de cohésion sociale dans la société contemporaine. De plus, ce sont à des indicateurs d'*in*-cohésion sociale auxquels les décideurs font souvent allusion et à propos desquels les chercheurs collectent en grande partie des données » (1997, p. 46).

3 Pour une telle enquête, voir O'Connor (1998).

4 Un tel manque d'attention aux définitions est très répandu, selon au moins deux survols récents des travaux disponibles dans ce domaine (Cope et coll., 1995, p. 38-39; Vertovec, 1997, p. 45).

5 Pour un essai analytique contenant un compte rendu des échanges qui se déroulent en français en Europe au sujet de *l'insertion* et de *l'exclusion*, voir Jean-Noël Chopart (1995).

6 Voir, par exemple, Vertovec (1997, p. 45) qui présente une liste des organisations, gouvernementales et non gouvernementales, qui relient la cohésion sociale à l'insertion sociale. Judith Maxwell a soulevé le même argument lors de son exposé dans le cadre de la conférence Hanson (1996). Le 15 décembre 1997, *Business Week* a consacré une chronique à « la valeur économique des rapports sociaux ». Un débat semblable se déroule dans la « communauté des pays en voie de développement ». Voir, par exemple, Bhalla et Lapeyre (1997), qui soutiennent qu'il y a maintenant un consensus à l'effet que l'exclusion sociale paralyse le développement.

7 L'agitation en France après les élections régionales de 1998 et les votes recueillis par le Front national fournissent un autre exemple des dangers du populisme radical et des conséquences de ne pas prendre de mesures immédiates pour faire échec aux appels racistes. Comme nous l'avons fait ici, Maréchal (1998) associe la montée du Front national à une crise de légitimité des institutions politiques et à des taux élevés d'exclusion économique et sociale.

8 Pour une description semblable de la convergence en matière d'idéologie et de politique qui sert de fondement au fordisme d'après-guerre et à son État-providence, voir Jenson (1989).

9 Elle cite l'appel de Newt Gingrich en faveur du remplacement de l'État-providence par le « bénévolat et le renouveau spirituel », l'association créée par Arianna Huffington, le Center for Effective Compassion et le périodique rebaptisé de l'Heritage Foundation, *Policy Review: The Journal of American Citizenship*, dans lequel on décrit sa mission comme

étant d'« appliquer la doctrine de Tocqueville ». Comme elle l'a aussi souligné, les démocrates de Clinton et les nouveaux travaillistes de Tony Blair ne se situent pas loin derrière avec leur approche visant à rechercher les racines du renouveau dans la société civile (1996, p. 20). Phillips (1991) et Browne (1996) ont décrit des virages semblables qui se sont produits au Canada.

10 À vrai dire, l'étude du Club de Rome a utilisé à peu près exactement les mêmes termes puisqu'on peut y lire : « Nos sociétés devront déployer un effort comparable dans les années à venir pour démontrer clairement qu'il y a non seulement des limites à la croissance mais aussi à la cohésion sociale sur laquelle se fonde notre survie en tant qu'êtres humains dans des conditions sociales pacifiques » (Berger, 1998, p. x).

11 Un autre « père fondateur » de la sociologie que l'on cite souvent en rapport avec la cohésion sociale est l'Allemand Ferdinand Tonniës qui a établi une distinction entre la solidarité traditionnelle de *Gemeinschaft* (caractérisé par des réseaux denses et individualisés, une communion de sentiments, une identité commune et des liens personnels, et maintenus par des réseaux informels de liens familiaux et communaux) et celle de *Gesellschaft* (caractérisé par des relations impersonnelles et une identification hétérogène et dont le maintien est fonction d'un pouvoir formel).

12 En reconnaissant que la « solidarité mécanique » entretenue dans les petites collectivités n'était désormais plus une option viable, Durkheim a proposé la notion de « solidarité organique » comme fondement à la cohésion moderne.

13 Cette description est tirée de l'article de Hayward (1961), tel que résumé par Jenson (1995).

14 Certains lecteurs noteront peut-être des parallèles entre quelques tendances du solidarisme et le conservatisme traditionnel. On trouve aussi des échos du solidarisme dans le débat sur l'économie sociale, qui est aussi issu des milieux catholiques – ou, peut-être devrait-on dire, ex-catholiques.

15 Les modèles hégémoniques en science politique dans les années 50 et 60, y compris le structuro-fonctionnalisme (avec son insistance sur la culture politique dans les travaux de Gabriel Almond et Sidney Verba), la théorie des systèmes (dans l'oeuvre de David Easton), et les théories du comportement politique (qui mettaient l'accent sur la socialisation intergénérationnelle et la transmission de l'identification des partis) se sont tous inspirés des catégories proposées par Parsons.

16 L'expression « fièvre de décentralisation » provient des écrits sur le développement économique, dans lesquels on la décrit dans les termes suivants :

> [...] l'acceptation aveugle de l'opinion selon laquelle la décentralisation et la participation assurent un meilleur gouvernement (parce qu'elles contribuent à rapprocher le gouvernement sur le plan spatial et à le rendre plus réceptif aux pressions des citoyens, à augmenter le volume et la qualité de l'information disponible et à assurer une flexibilité et une sensibilité plus poussées en matière de prestation de services).

L'expression est de Judith Tendler, qui l'a mise au point au moment de ses travaux sur le Brésil. Elle est souvent citée par Harriss et de Renzio (1997, p. 928 et divers autres passages).

17 La classification de la période contemporaine dans l'ère **moderne** – au lieu de post-moderne – est juste. Pour un argument bien articulé des raisons pour lesquelles nous sommes encore dans l'ère de la modernité, voir Létourneau (1996, Introduction).

18 Les études analysées dans la présente partie se fondent surtout, mais non exclusivement, sur les travaux rassemblés pendant la première phase du projet et répertoriés dans O'Connor (1998). Nous avons fait des ajouts pour combler les écarts, mais notre étude n'a pas la prétention de contenir un survol complet des écrits dans ce domaine.

19 En partie, Veenstra et Lomas, ainsi que l'équipe de Kesselman (1997), ont fondé leurs travaux sur une observation – reprise dans de nombreuses études épidémiologiques depuis la publication de l'étude de Durkheim sur le suicide – qui démontre l'importance pour les gens d'être intégrés à des réseaux permettant des contacts personnels. « Les personnes socialement isolées meurent à un rythme de deux à trois fois plus rapide que celui des personnes bien entourées, ce qui reflète probablement l'accès limité des personnes isolées à des sources de soutien émotif, de soutien institutionnel, etc. » (Kawachi et Kennedy, 1997, p. 1038).

20 Les projets d'Environnement Canada qui prévoient des consultations dans les collectivités locales sont en quelque sorte une exception à ce chapitre. Ils mettent explicitement l'accent sur le travail dans la communauté locale.

21 Il s'agit de la réimpression d'une étude qui fut publiée, au départ, dans *Ethics* en 1994.

22 Ce lien est établi dans l'article de Boismenu et Jenson (1996).

23 Une bonne partie des travaux de la commission Lortie (Commission royale d'enquête sur la réforme électorale et le financement des partis, 1991) représente une exception à cette règle. Cette commission royale s'est préoccupée avant tout des conséquences sociales néfastes lorsque des institutions – son accent portait sur les partis politiques – ne cherchent pas à susciter un débat politique valable et un discours civil. Malheureusement, ses travaux furent rapidement relégués aux oubliettes, peut-être parce qu'ils mettaient les partis au défi d'entreprendre une réforme de leur fonctionnement et de reconnaître leurs responsabilités en matière de maintien d'une vie politique saine.

24 Les écrits sur l'économie sociale méritent d'être présentés d'une façon plus détaillée parce qu'ils ne furent pas inclus dans le survol préparé par O'Connor (1998).

25 Par exemple, au sommet du Luxembourg en novembre 1997, l'Union européenne a accepté de consacrer plus de ressources au secteur à but non lucratif, parce qu'il s'agissait d'un domaine où la lutte au chômage et la production de services essentiels pouvaient coïncider. Voir aussi Maréchal (1998).

26 Il s'agit d'une version modifiée de la définition élaborée par Defourney pour le Conseil wallon de l'économie sociale en Belgique. Le groupe québécois a ajouté la cinquième dimension. Pour une autre définition et des références supplémentaires à des études réalisées en Europe, voir Quarter (1992) ainsi que Lévesque et Ninacs (1997), qui présentent tout un éventail de définitions provenant d'études déjà publiées.

27 Pour un survol des questions et des débats au Québec et en Europe, voir le numéro 34, *Lien social et politiques – RIAC*, automne 1995, *Y a-t-il vraiment des exclus ? L'exclusion en débat.* L'article de Gauthier (1995), dans lequel elle compare la notion d'exclusion dans les écrits au Québec aux concepts semblables qu'on retrouve dans les travaux en sciences sociales rédigés en langue anglaise en Amérique du Nord, est particulièrement utile.

28 La CSN perçoit l'économie sociale comme offrant des possibilités de création d'emplois, bien qu'elle soit aussi consciente qu'il y a danger que le gouvernement puisse utiliser l'économie sociale (et ses emplois moins bien rémunérés, souvent à temps partiel et parfois bénévoles) comme une solution peu onéreuse aux coûts élevés des services sociaux. Par conséquent, le scepticisme et la prudence font partie de la discussion.

29 Ces différences d'optique sont véritables et elles reflètent les perspectives et les écoles théoriques qui leur servent d'inspiration. Il ne faut toutefois pas exagérer l'importance de telles divergences. L'ouvrage du Caledon Institute of Social Policy, intitulé *Sustainable Social Policy and Community Development* (1996), contient un chapitre sur la Fondation des femmes canadiennes, dont les membres sont convaincus que « l'indépendance économique est la voie principale qui mène à l'habilitation et à l'égalité des femmes », et d'autres poursuivent des travaux semblables.

30 Cette définition du capital social se rapproche aussi de celle utilisée par le ministère du Patrimoine canadien dans son document de 1996, dans lequel il souligne que les investissements du passé dans le capital social ont contribué à faire du Canada le numéro un dans le monde (le 13 septembre 1996). Julie White a fait une déclaration semblable à propos de la ville de Toronto qui fut classée en première place par le *Fortune Magazine* en raison de son capital social (1997).

31 Plusieurs remettent en question cet énoncé empirique, tandis que d'autres contestent la notion de façon plus générale. Pour un excellent aperçu du débat et des questions, voir Harriss et de Renzio (1997).

32 Par exemple, S. Knack et P. Keefer (1997), dans un article publié dans le *Quarterly Journal of Economics*, ont présenté un compte rendu de leur analyse des données du World Value Survey pour 29 pays. Ils ont constaté que les taux d'appartenance à des

groupes formels ne sont pas corrélés avec les niveaux de confiance ou la performance économique. Ils ont plutôt observé que les normes civiques et la confiance sont corrélées avec des niveaux élevés de revenu national, des institutions politiques qui permettent de limiter le pouvoir exécutif, des niveaux élevés de scolarité et d'homogénéité ethnique. Ils ont donc conclu que la promotion d'associations horizontales par l'intermédiaire de l'encouragement à la formation de groupes et à la participation à ces groupes est peut-être improductive.

33 En fait, Maxwell et Osberg se rallient à plusieurs des critiques de Putnam selon lesquelles le capital social découle en grande partie des initiatives d'institutions publiques formelles et qu'il n'est aucunement apolitique. Voir, par exemple, des descriptions semblables de l'importance des institutions politiques (y compris les partis politiques) dans la génération du capital social en Italie du Nord (Tarrow, 1996, et, plus spécialement, toutes les études italiennes qui contiennent une démonstration empirique de cet argument permettent de soulever des doutes concernant le sens de la causalité qui est censé exister dans l'analyse de corrélation de Putnam). Skocpol (1996, p. 23-24) présente un argument semblable, comme le font d'ailleurs aussi la plupart des auteurs des travaux cités dans Harriss et de Renzio (1997).

34 Ce programme est déjà en voie de réalisation, entre autres, dans le cadre de projets de recherche de la Fondation Kahanoff et des RCRPP, dont les résultats ne sont pas encore tous disponibles. Le ministère de la Condition féminine Canada parraine aussi des travaux de recherche sur le travail non rémunéré.

35 Dans un article récent, l'un des sociologues français le mieux connu, Pierre Bourdieu (1998), a dit du capital social qu'il était le dernier rempart et la dernière source de résistance contre une domination complète des valeurs du néo-libéralisme, au détriment de tout ce qui pourrait constituer un projet social ou collectif.

36 La question de savoir si le capital social, d'après la terminologie de Putnam, représente une ressource collective, comme il le dit, est de plus en plus contestée. Knack et Keefer (1997) ont souligné que des groupes privés peuvent capter des avantages privés au détriment de ceux de la société. Ils qualifient d'« effets d'Olson » le comportement des groupes à la recherche de rente et ils soutiennentnsuite que cette situation contribue peut-être à l'absence de corrélation entre, d'une part, les taux d'appartenance et, d'autre part, la confiance et la performance économique. En ce qui le concerne, Peter A. Hall conclut que le capital social est moins un bien communautaire, comme Putnam le soutiendrait, qu'un « bien exclusif ». Pour reprendre ses propos (1997, p. 29) :

> Nous considérons généralement le capital social comme quelque chose qui profite à l'ensemble de la société mais, à cause de son caractère social, ces avantages ne seront peut-être pas répartis également; et, s'ils sont répartis inégalement, la croissance du capital social pourrait même avoir des effets négatifs, comme ce fut le cas en Grande-Bretagne, où elle a eu tendance à accentuer les écarts entre les classes sociales au moment où ceux-ci auraient dû s'amenuiser. Même si cette étude appuie au moins certaines observations concernant les effets positifs du capital social, elle laisse entendre qu'il ne faut pas oublier, dans ce contexte d'organisation sociale comme dans d'autres, que certains peuvent profiter et d'autres, être désavantagés, par le même ensemble de circonstances.

37 Coleman et Bourdieu ont tous deux situé le capital social avant tout dans les familles et les petites collectivités. Il s'agissait d'une *ressource* accessible aux familles et aux communautés pour assurer que la génération suivante pourrait accéder à sa propre position sociale. Donc, pour Bourdieu, le capital social représentait un élément majeur pour expliquer la reproduction de la société bourgeoise.

38 Peters (1995) et Segal (1997) considèrent tous deux la période actuelle comme en étant une de remodelage de la maison. La métaphore est habile et mieux indiquée que des références au foyer. Des maisons peuvent abriter tout simplement plusieurs personnes non apparentées mais fondamentalement civiles, qui s'entendent pour respecter certaines règles de cohabitation. Des foyers font appel à plus d'intimité et à des valeurs partagées.

Références

Anderson, Benedict (1991), *Imagined Communities. Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*, Verso, London.

Les Associés de recherche Ekos (1995), *Rethinking Government '94: An Overview and Synthesis*, Les Associés de recherche Ekos, Ottawa.

Bellemare, Diane et Lise Poulin-Simon (1994), *What Is the Real Cost of Unemployment in Canada?*, Centre canadien de politiques alternatives, Ottawa.

Berger, Peter (éd.) (1998), *The Limits of Social Cohesion: Conflict and Mediation in Pluralist Societies. A Report of the Bertelsmann Foundation to the Club of Rome*, Westview, Boulder (Col.).

Bhalla, Ajit et Frédéric Lapeyre (1997), « Social Exclusion: Towards an Analytical and Operational Framework », *Development and Change*, vol. 28, p. 413-433.

Boismenu, Gérard et Jane Jenson (1996), « La réforme de la sécurité du revenu pour les sans-emploi et la dislocation du régime de citoyenneté canadien », *Politique et Sociétés*, vol. 30, automne, p. 29-52.

Bouchard, Camil, Vivienne Labrie et Alain Noël (1996), *Chacun sa part. Rapport des trois membres du Comité externe de réforme de la sécurité du revenu*, Montréal, mars.

Bourdieu, Pierre (1998), « L'essence du néolibéralisme », *Le Monde Diplomatique*, mars, p. 3.

Bourque, Gilles et Jules Duchastel (1996), « Les identités, la fragmentation de la société canadienne et la constitutionalisation des enjeux politiques », *Revue internationale d'études canadiennes*, vol. 14, automne, p. 77-94.

Breton, Raymond et coll. (éd.) (1980), *Cultural Boundaries and the Cohesion of Canada*, Institut de recherche en politiques publiques, Montréal.

Browne, Paul Leduc (1996), *Love in a Cold World? The Voluntary Sector in an Age of Cuts*, Centre canadien de politiques alternatives, Ottawa.

Buxton, William (1985), *Talcott Parsons and the Capitalist Nation-State*, University of Toronto Press, Toronto.

Caledon Institute of Social Policy (1996), *Sustainable Social Policy and Community Capital*, Actes d'une conférence tenue à l'Université Concordia, Montréal, les 18 et 19 juin, Caledon Institute of Social Policy, Ottawa.

Cameron, David, Jane Jenson et Richard Simeon (1997), *Patterns of Association in Canadian Civil Society*, proposition de recherche soumise au Bureau du Conseil privé, décembre.

Chopart, Jean-Noël (1995), « Évolution des travaux et des problématiques concernant la pauvreté et l'exclusion en France », *Lien Social et Politiques – RIAC*, n° 34, automne, numéro intitulé *Y-a-t-il vraiment des exclus ? L'exclusion en débat*, p. 156-162.

Commission canadienne des droits de la personne (1997), « Social Justice, Social Cohesion, and the Role of the Human Rights Commission », document

préparé pour la conférence sur la cohésion sociale par l'intermédiaire de la justice sociale, organisée par le Congrès juif canadien, le 2 novembre.

Commission royale d'enquête sur la réforme électorale et le financement des partis (1991), *Pour une démocratie électorale renouvelée*, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa.

Confédération des syndicaux nationaux (1995), *Développer l'économie solidaire*, CSN, Montréal.

Conference Board du Canada (1997), *Healthy Communities. A Background Paper*, document préparé par le Canadian Centre for Business in the Community.

Congrès du travail du Canada (1994), « Énoncé de politique : Vers l'emploi, la sécurité, l'égalité et la démocratie », site web du CTC.

Conseil canadien des chefs d'entreprise (1997), *Jobs, Growth and Community: Large Enterprises at Work*, CCCE, Ottawa.

Cope, B. et coll. (1995), *Immigration, Ethnic Conflicts and Social Cohesion*, NLLIA Centre for Workplace Communication and Culture, Sydney, Australie.

Day, Kathleen M. et Rose Anne Devlin (1997), *The Canadian Nonprofit Sector*, Document de travail des RCRPP n° CPRN|02, Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques, Ottawa.

Echenberg, Havi (1997), *Social Spending, Social Results: Options for a Social Justice Audit Component in the Context of the CHST*, document préparé pour le ministère de la Justice Canada, janvier.

Favreau, L. et J.-L. Laville (1996), *Mise en perspective autour des notions d'État solidaire et d'économie solidaire*, document non publié.

Fondation de la famille J. W. McConnell (1996), *Annual Report 1996*, Fondation de la famille J. W. McConnell, Montréal.

Gauthier, Madeleine (1995), « L'exclusion, une notion récurrente au Québec mais peu utilisée ailleurs en Amérique du Nord », *Lien Social et Politiques – RIAC*, n° 34, automne, numéro intitulé *Y-a-t-il vraiment des exclus ? L'exclusion en débat*, p. 151-155.

Hall, Peter A. (1997), « Social Capital in Britain », document préparé pour l'atelier de travail Bertelsmann Stiftung sur le capital social, Berlin, juillet.

Harriss, John et Paolo de Renzio (1997), « 'Missing Link' or Analytically Missing?: The Concept of Social Capital », *Journal of International Development*, vol. 9, p. 919-937.

Hayes, Michael V. et James R. Dunn (1998), *Population Health in Canada: A Systematic Review*, Réseau de la santé, Étude des RCRPP n° H|01, Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques, Ottawa.

Hayward, J. E. S. (1961), « The Official Social Philosophy of the French Third Republic: Léon Bourgeois and Solidarism », *International Review of Social History*, vol. 6.

Helliwell, John F. (1996), « Do Borders Matter for Social Capital? Economic Growth and Civic Culture in U.S. States and Canadian Provinces », document de travail 5863, National Bureau of Economic Research Inc.

____ (1998), « What Will We Be Leaving You? », dans l'ouvrage publié sous la direction de Miles Corak, *Les finances publiques et l'équité intergénérationnelle*, Statistique Canada et Développement des ressources humaines Canada, Ottawa, p. 141-147.

Hirshhorn, Ronald (éd.) (1997), *The Emerging Sector: In Search of a Framework*, Étude des RCRPP n° CPRN|01, Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques, Ottawa.

Homer-Dixon, Thomas (1994), « Environmental and Demographic Threats to Canadian Security », *Canadian Foreign Policy*, vol. n° 2.

Jenson, Jane (1989), « 'Different but not exceptional': Canada's Permeable Fordism », *Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie*, vol. 29, n° 1.

____ (1995), « Crisis, Identity and Political Discourse: Turn-of-the-century France », *Political Power and Social Theory*, vol. 9, p. 3-22.

Jenson, Jane et Susan D. Phillips (1996), « Regime Shift: New Citizenship Practices in Canada », *Revue internationale d'études canadienne*, vol. 14, automne, p. 111-138.

Kawachi, I. et P. Kennedy (1997), « Health and Social Cohesion: Why Care About Income Inequality? », *British Medical Journal*, vol. 314, p. 1037-1040.

Kawachi, I. et coll. (1997), « Social Capital, Income Inequality, and Mortality », *American Journal of Public Health*, vol. 87, n° 9.

Kesselman, J. R. et coll. (1997), *Equality, Security, and Community: Explaining and Improving the Distribution of Well-Being in Canada*, demande de subvention soumise au CRSH pour une importante Initiative de recherche concertée.

Knack, S. et P. Keefer (1997), « Does Social Capital Have an Economic Payoff? A Cross-Country Investigation », *Quarterly Journal of Economics* (en préparation).

Kymlicka, Will (en préparation), « The Bonds of Social Unity », *Finding Our Ways: Rethinking Ethno-Cultural Relations in Canada*.

Kymlicka, Will et Wayne Norman (1995), « Return of the Citizen: A Survey of Recent Work on Citizenship Theory », dans l'ouvrage publié sous la direction de Ronald Beiner, *Theorizing Citizenship*, SUNY Press, Albany (N.Y.), p. 283-322.

Létourneau, Jocelyn (1996), *Les années sans guide. Le Canada à l'ère de l'économie migrante*, Boréal, Montréal.

Lévesque, Benoît et William Ninacs (1997), « The Social Economy in Canada: The Quebec Experience », document préparé pour la conférence sur les stratégies locales d'emploi et l'économie sociale, Montréal, les 18 et 19 juin.

Levi, Margaret (1996), « Social and Unsocial Capital: A Review Essay of Putnam's *Making Democracy Work* », *Politics and Society*, vol. 24, n° 1, p. 45-55.

Lonergan, Steve (1996), « The Relationship between Environmental Security and Sustainable Development », Actes d'un séminaire sur la sécurité environnementale, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Ottawa, le 29 février 1996.

Maréchal, Jean-Paul (1998), « Demain l'économie solidaire. Imaginer une autre société », *Le Monde Diplomatique*, avril, p. 1.

Maxwell, Judith (1996), *Social Dimensions of Economic Growth*, Conférences commémoratives Eric John Hanson, volume VIII, Université de l'Alberta.

McAll, Christopher (1995), « Les murs de la cité : territoires d'exclusion et espaces de citoyenneté », *Lien Social et Politiques – RIAC*, n° 34, automne, numéro intitulé *Y-a-t-il vraiment des exclus ? L'exclusion en débat*, p. 81-92.

Morris, Martin J. et Nadine Changfoot (1996), « The Solidarity Deficit: The Rise of Neo-liberalism and the Crisis of National Unity », *Revue canadienne d'études internationales*, vol. 14, automne, p. 137-154.

Noël, Alain (1996), « Vers un nouvel État-providence ? Enjeux démocratiques », *Politique et Sociétés*, vol. 30, automne, p. 2-28.

Novick, Marvyn (1997), « Prospects for Children: Life Chances and Civic Society », document préparé pour le symposium de la Fondation Laidlaw sur les enfants à risque, le 28 octobre.

O'Connor, Pauline (1998), « Mapping Social Cohesion », Document de recherche n° F|01, Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques, Ottawa.

OCDE – Organisation de coopération et de développement économiques (1997), *Cohésion sociale et mondialisation de l'économie*, OCDE, Paris.

Osberg, Lars (1992), « Sustainable Social Development », dans l'ouvrage publié sous la direction de Richard Allen et Gideon Rosenbluth, *False Promises: The Failure of Conservative Economics*, New Star Books, Vancouver.

____ (1995), « The Equity/Efficiency Trade-off in Retrospect », *Canadian Business Economics*, printemps.

____ (1998), « Meaning and Measurement in Intergenerational Equity », dans l'ouvrage publié sous la direction de Miles Corak, *Les finances publiques et l'équité intergénérationnelle*, Statistique Canada et Développement des ressources humaines Canada, Ottawa, p. 131-139.

Pal, Leslie et F. Leslie Seidle (1993), « Constitutional Politics 1990-92: The Paradox of Participation », dans l'ouvrage publié sous la direction de Susan

D. Phillips, *How Ottawa Spends, 1993-94: A More Democratic Canada...?*, Carleton University Press, Ottawa.

Paquette, Pierre (1995), « L'économie sociale, autre chose qu'un gadget », *Nouvelles Pratiques Sociales*, vol. 9, n° 1, p. 15-32.

Patrimoine canadien (1995), *Perspectives on Culture and Development in Canada*, document de travail soumis à la Commission mondiale de la culture et du développement, mai.

____ (1996), *Identité, culture et valeurs canadiennes : construire une société cohésive*, le 13 septembre.

____ (1997), *Identité, culture et valeurs canadiennes : construire une société cohésive*, le 8 avril.

Peters, Suzanne (1995), *À la recherche des valeurs canadiennes – Un rapport de synthèse*, Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques, Ottawa.

Phillips, Susan D. (1991), « How Ottawa Blends: Shifting Government Relations with Interest Groups », dans l'ouvrage publié sous la direction de Frances Abele, *How Ottawa Spends 1991-92: The Politics of Fragmentation*, Carleton University Press, Ottawa.

Picard, André (1997), *A Call to Alms: The New Face of Charities in Canada*, chroniques dans le *Toronto Star*, du 15 au 22 novembre 1997.

Plan – Commissariat Général du Plan (1997), *Cohésion sociale et territoires*, La Documentation Française, Paris.

Putnam, Robert (1993), *Making Democracy Work: Civic Traditions in Modern Italy*, Princeton University Press, Princeton (N.J.).

____ (1995), « Tuning In, Tuning Out: The Strange Disappearance of Social Capital in America », *PS: Political Science & Politics*, vol. 28, n° 4.

Quarter, Jack (1992), *Canada's Social Economy: Co-operatives, Non-profits, and Other Community Enterprises*, Lorimer, Toronto.

Segal, Hugh (1997), *Beyond Greed: A Traditional Conservative Confronts Neoconservative Excess*, Stoddart, Toronto.

Sheleff, Leon (1997), *Social Cohesion and Legal Cohesion: A Critique of Weber, Durkheim and Marx*, Rodopi, Amsterdam.

Skocpol, Theda (1996), « Unravelling from Above », *The American Prospect*, mars-avril, p. 20-25.

Sous-comité de recherche sur les politiques en matière de cohésion sociale (1997), *Recherche sur la cohésion sociale – Plan de travail*, mars.

Stasiulis, Daiva (1997), « Participation by Immigrants, Ethnocultural/Visible Minorities in the Canadian Electoral Process », document préparé pour un séminaire sur les immigrants et la participation civique : Politiques contemporaines et initiatives de recherche, Montréal, le 23 novembre.

Stein, Janice Gross, David Cameron et Richard Simeon (1997), « Citizen Engagement in Conflict Resolution », *Commentary*, n° 94, Institut C. D. Howe, juin.

Tarrow, Sidney (1996), « Making Social Science Work Across Space and in Time: A Critical Reflection on Robert Putnam's *Making Democracy Work* », *The American Political Science Review*, vol. 90, n° 2, p. 389-397.

Taylor, Charles (1994), *Multiculturalism: Examining the Politics of Recognition*, Princeton University Press, Princeton (N.J.), rédigé et présenté par Amy Gutmann.

Torjman, Sherri (1997), *Civil Society. Claiming Our Humanity*, Caledon Institute of Social Policy, Ottawa.

Veenstra, G. et Jonathan Lomas (en préparation), « Home Is Where the Governing Is: Social Capital and Regional Health Governance », *Health and Place*.

Vertovec, Steven (1997), *Social Cohesion and Tolerance*, document préparé pour la deuxième rencontre de l'International Metropolis Conference, Copenhague, du 25 au 27 septembre.

White, Julie (1997), « Five Capacities That Build Communities and Ten Things Funders Can Do to Support Them », discours, le 10 avril.

Sources de financement des RCRPP

Les projets des RCRPP sont financés par un groupe de bailleurs de fonds au niveau fédéral et provincial, des fondations et des entreprises privées.

Financement de base des RCRPP

- Agence canadienne de développement international
- Citoyennenté et Immigration
- Développement des ressources humaines Canada
- Environnement Canada
- Pêches et Océans
- Santé Canada
- Transports Canada
- Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (1998-2000)

Commanditaire des RCRPP

- Fondation de la Banque Royale du Canada

Appui financier aux RCRPP

- Banque Hongkong du Canada
- Banque Scotia
- Banque Toronto-Dominion
- Gouvernement du Nouveau-Brunswick
- Groupe La Mutuelle
- IPSCO Inc.
- NOVA Corporation
- Power Corporation du Canada
- Sun Life du Canada, Compagnie d'Assurance-Vie

Commanditaire du Réseau de la famille

- Canadien Pacifique

Financement du projet

- Initiative de recherche sur le secteur à but non lucratif de la Fondation Kahanoff
- Ministère de la Justice Canada
- Patrimoine canadien